

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2013

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 31 Octobre 2013

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 25 OCTOBRE 2013**

In extenso

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Sonia LEON - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM représenté par Laure-Agnès CARADEC - Valérie BOYER représentée par Bernard SUSINI - Claude DAUMERGUE représenté par Jacqueline MAURIC - Eric DIMECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - François FRANCESCHI représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Magali GARDE représentée par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Michel LO IACONO représenté par Jean-François DENIS - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ -

Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI – Henri MATTEI représenté par Marie-Thérèse CARDONA – Yves MORAINÉ représenté par Martine VASSAL – Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD – Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT – Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI – Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB – Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON – Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT – Jean VIARD représenté par Christian AMIRATY

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Monsieur :

Sylvie ANDRIEUX - Jean-luc BENNAHMIA – Miloud BOUALEM – Suzanne CENTINO – France GAMERRE – Samia GHALI – Paul HUBAC - Albert LAPEYRE – Tahar RAHMANI – Philippe SANMARCO

(La séance est ouverte à 9 heures 38.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, nous commençons.

Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint. La séance est ouverte.

I – INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE SAUSSET-LES-PINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Le 12 juillet 2013, le Conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins a procédé à une nouvelle désignation de ses représentants au Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole. Il convient donc de procéder à l'installation de M. Eric Diard, le Maire, de M. Robert Habrant et de M. Stéphane Ventre.

Si M. Stéphane Ventre veut bien se présenter.

(M. Ventre se lève)

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous lui réservons le meilleur accueil.

(Applaudissements)

II – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2013

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 28 juin 2013. Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Il n'y en a pas, le procès verbal est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2013 est adopté.

III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 28 JUIN 2013

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération n°04/ 314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 22 mars 2013. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

V- INFORMATIONS AU CONSEIL

- **Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la gestion de la Société d'Économie mixte Marseille Aménagement**

- **Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la gestion de MPM en ce qui concerne ses relations avec la Société d'Économie mixte Marseille Aménagement**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- La Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur a produit deux rapports relatifs à la gestion de la Société d'Économie Mixte Marseille Aménagement.

Conformément à l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, ces rapports et les réponses jointes doivent être présentés au Conseil de Communauté.

Ces documents vous ont été transmis avec l'ordre du jour de la séance, dans le Tome 1 du Conseil de Communauté.

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Vous vous en doutez peut-être, mais ces quelques mots concernent la SNCM.

Les élus du groupe Communiste, Républicain et Citoyen, ainsi que ceux de la Région, du Conseil général, de la Ville de Marseille ainsi que ceux de la collectivité territoriale de Corse s'alarment des informations qui nous parviennent et qui sont confirmées en partie par la presse de ce matin à propos de la réunion du comité de surveillance de cette société qui se tient dimanche à midi très précisément.

L'avenir de cette compagnie est en jeu et avec elle, des milliers d'emplois non seulement de la SNCM, mais aussi de ses partenaires ici, mais aussi dans l'île au moment où le Grand Port Maritime de Marseille met en œuvre la Charte Ville Port qui lui permet d'envisager un développement important.

Chacun en conviendra dans notre assemblée, il n'est pas possible de subir un nouveau coup dur, alors que la collectivité de Corse a voté la délégation de service public et

que le GPMM travaille à son développement.

Tout le monde doit revenir à ses responsabilités, arrêter de jouer avec l'emploi et avec la continuité territoriale avec les deux départements de Corse.

Veolia doit tenir ses engagements de capitalisation pour garantir la compagnie contre tout démantèlement.

Voilà pourquoi nous demandons qu'on prenne en compte le fait que nos collectivités respectives, puisque nous avons la même démarche ce matin à la Région et au Département, ensemble, interpellent l'État pour qu'il prenne position avant dimanche dans ce dossier, assume ses responsabilités comme actionnaire et vis-à-vis de l'Europe, impose rapidement le pavillon 1er registre pour le cabotage national.

C'est le sens de cette interpellation, Monsieur le Président que vous partagez probablement avec nous ainsi qu'un grand nombre de nos collègues, peut-être même tous.

Merci de votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Magro, je vais répondre à vos questions rapidement, car l'ordre du jour est très chargé, mais je pense que la question est pertinente au regard de l'actualité.

Le conseil de surveillance de la SNCM a été convoqué en urgence dimanche matin pour examiner la question de la trésorerie de cette compagnie avec pour conséquence éventuelle, la mise en cessation de paiement si le problème n'était pas réglé.

Hier, plusieurs fois dans la journée, je me suis entretenu avec plusieurs interlocuteurs, le PDG national de Véolia bien entendu, le Président du Directoire de la SNCM et divers responsables proches du dossier au niveau de l'État.

En fin de journée. Le PDG de VEOLIA m'a confirmé par lettre que, sa société actionnaire principale de la SNCM, abonderait la trésorerie de la compagnie, si l'État actionnaire y contribuait également. Cette lettre sera rendue publique.

La décision positive de l'État actionnaire nous a également été communiquée en fin d'après-midi. La trésorerie de la SNCM, et c'est la bonne nouvelle, sera donc assurée jusqu'en janvier.

Ainsi, les discussions sur le projet industriel de continuation de l'activité de la SNCM dans le cadre de la nouvelle DSP vont pouvoir se dérouler dans un climat beaucoup plus apaisé notamment à la suite du pacte social qui a été signé entre la Direction de la SNCM et quasiment l'ensemble des syndicats.

La Communauté urbaine qui s'est toujours impliquée aux côtés des autres collectivités fera tout pour aider à une solution pérenne pour la SNCM qui est un acteur majeur du développement et de l'avenir du port de Marseille.

Madame CARADEC.- Le Maire de Marseille a interpellé le gouvernement à deux reprises à ce sujet. Nous souhaitons que Véolia et l'État tiennent leurs engagements et respectent ce pacte social.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Caradec.

VI – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le jeudi 17 octobre 2013, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission. Quelques rapports ont fait l'objet d'une réserve de vote du groupe UPAC notamment le rapport n°1 et les rapports n° 11, 12, 13 et 14 ont fait l'objet de réserve de vote de la part de M. Sémériva et d'une abstention.

1. FCT 001-25/10/13 CC - Approbation du Budget supplémentaire 2013

Monsieur GIORGI.- Mesdames et messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Président, il s'agit par cette délibération d'adopter le budget supplémentaire 2013.

Je rappelle que le budget supplémentaire a pour vocation de réintégrer les résultats antérieurs et de procéder à quelques réajustements par rapport au budget primitif. Il convient quand même de rappeler que lors de l'adoption du budget primitif, les résultats antérieurs des budgets principal et annexes (ports de plaisance et assainissement) avaient été repris. C'est la raison pour laquelle, et vous l'avez remarqué dans le document qui vous a été distribué, les réajustements en fonctionnement des charges et recettes sont relativement limités.

En effet, globalement, les charges ont été revues à la hausse à 0,9% et les recettes à 1%. Donc cela ne transforme pas le budget primitif. En revanche, au niveau de l'investissement, on a pu remarquer qu'en dépenses réelles, nous avons abondé pour 47,59 millions d'euros les crédits qui avaient été votés au budget primitif.

Les dépenses d'équipement sont en hausse de 10,3 millions d'euros soit +3,44% de plus pour un total global de 310 millions d'euros.

Ces dépenses sont affectées essentiellement au budget principal et notamment à l'aménagement de l'espace public. Citons dans ces sommes-là, le projet Vieux-Port qui a été abondé de 4,5 millions d'euros pour les études de la deuxième tranche, la création d'une ligne de bus à haut niveau de service entre Château Gombert et Saint-Jérôme, + 5 millions d'euros et le prolongement du tramway jusqu'à Castellane par la rue de Rome, + 3,45 millions d'euros.

Les dépenses financières ont quant à elles augmenté de 38,59 millions d'euros, dont 31,03 millions d'euros pour le seul budget principal. Il s'agit là notamment d'une ligne de 30 millions d'euros qui correspond à une option de tirage sur une ligne de trésorerie d'emprunt revolving pour faire le joint de trésorerie, on aura le même montant en recettes. C'est seulement les intérêts lorsqu'il y a tirage qui sont pris en compte au niveau de nos charges.

Notons également une somme de 1,025 millions d'euros dans la rubrique qui correspond à la participation de MPM dans l'augmentation de capital de la SEMIDEP.

Les recettes d'investissement sont globalement majorées de 38,95 millions d'euros en tenant compte d'une baisse de trois millions d'euros des amendes de police, de 24,175 millions d'euros de subvention, due à l'état d'avancement des travaux et de la hausse des dépenses d'équipement. On comprend donc que l'équilibre général soit rétabli notamment par un emprunt.

Sur le budget principal, 45,94 millions d'euros d'emprunt d'équilibre ont été inscrits, auxquels on a rajouté 30 millions d'emprunt revolving dont il était question à l'instant dans la rubrique dépenses.

En conclusion, on peut dire que ce budget supplémentaire compte tenu des reprises antérieures anticipées au budget primitif ne bouleverse pas les grandes lignes de la section de fonctionnement. En revanche, en investissement, on constate une dynamique

supplémentaire au niveau des dépenses d'équipement avec, en contrepartie un recours supplémentaire à l'emprunt.

Voilà, Monsieur le Président, ce que l'on peut dire globalement sur ce budget supplémentaire qui a été approuvé en Commission avec une réserve de vote du groupe UPAC.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Giorgi.

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, chers collègues. La vocation d'un budget supplémentaire n'étant pas d'afficher de nouvelles orientations, nous attendrons le rapport d'orientations budgétaires 2014 pour en discuter concrètement.

Nous observons cependant dans ce budget supplémentaire que les corrections de prévision du budget primitif 2013 que vous nous proposez affectent essentiellement la section d'investissement avec des dépenses d'équipement en hausse de 10,3 millions d'euros. Elles accroissent encore les besoins de financement par l'emprunt de 14,7 millions d'euros, comme vient de nous l'expliquer notre collègue Jean-Pierre Giorgi. A terme, le paiement des intérêts viendra accroître les frais de fonctionnement dont nous n'avons cessé de dénoncer la hausse constante tout au long de votre mandat.

Ce n'est donc pas par hasard que nous avons sans cesse alerté sur l'explosion des grandes masses ni par principe, mais parce que les faits sont là et ils sont têtus. Cette flambée financière ne s'est malheureusement pas traduite par une quelconque amélioration du service rendu à nos concitoyens. Vous avez tenté de la maîtriser dites vous, vous n'avez pas pour autant arrêté la course à la dîme en réduisant les frais de fonctionnement pour faire plaisir à tout le monde, y compris hors compétence de MPM. C'est une bombe à retardement qui, comme les primaires socialistes, démontre que le clientélisme n'est pas mort chez les socialistes ce que confirment les propres termes de la Ministre.

Vous vous inscrivez dans la culture de l'impôt dont les socialistes sont les champions et dont les Français souffrent autant.

Et d'ailleurs, ce matin, en lisant l'édito de M. Mazerolles dans *La Provence*, il fait un parallèle avec la *Symphonie Fantastique* de Berlioz et son quatrième mouvement *La marche du supplice*.

Une masse salariale qui explose parce que vous cédez à la pression. Le coût toujours plus lourd des ordures ménagères parce que vous n'avez pas voulu entendre les conseils de votre ex-ennemi, devenu votre nouveau patron politique, Patrick Mennucci ; cette réalité est l'illustration de l'immobilisme par lequel les querelles intestines du parti socialiste hypothèquent l'avenir de ce territoire.

Le devoir d'un homme politique...

Allez, Monsieur Mennucci, ça y est, ça commence !

Oh, un peu de respect !

(Tumultes sur les bancs de l'UPAC)

Monsieur GILLES.- Monsieur le Président, nous allons demander une suspension de séance, c'est Mme Caradec qui va la demander, elle sera de droit et c'est vous qui donnerez le temps de cette suspension de séance. Je vous demande officiellement de demander à M. Mennucci de présenter des excuses, non seulement à moi, mais à Mme Ghali qui n'est pas là.

M. Mennucci n'a cessé pendant la campagne des primaires d'insulter, de vous insulter, d'insulter lors d'un canular téléphonique Mme Ghali et Mme Carlotti.

Ce matin... énorme ! Énorme ce qu'il vient de dire devant de nombreux témoins quand il est passé...

Madame BERNASCONI.- Tout le monde a entendu !

Monsieur GILLES.- Mais le Président n'a pas entendu, je vais lui expliquer. Quand il est passé, coupant Mme Caradec, il a dit « Vous pourriez m'applaudir ». Moi, en plaisantant, je lui réponds : « Nous allons plutôt scander 'Samia, Samia' ». Ce qu'il a fait lui... il m'a répondu : « C'est bien la première fois que tu applaudiras une Arabe ! ».

(S'adressant à M. Mennucci) C'est ce que tu as dit !

(Tumultes)

Monsieur CHENOZ.- C'est scandaleux !

Monsieur GILLES.- Monsieur le Président, je vous demande...

(S'adressant à M. Mennucci) C'est toi qui es une honte !

Monsieur le Président, je vous demande d'obtenir...

(Tumultes)

Soit nous obtenons des excuses publiques de la part de M. Mennucci, soit je demanderai officiellement au groupe UPAC et à qui veut être un républicain aujourd'hui, de quitter la séance. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense que la parole est à la défense.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, je sais que l'UMP me cherche...

(Tumultes)

Monsieur le Président, soit je peux m'expliquer soit, c'est bon !

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Gilles s'est exprimé, M. Mennucci va s'exprimer. Ensuite, vous reprenez la parole Madame Caradec.

Monsieur MENNUCCI.- J'ai dit Monsieur le Président, parce que M. Gilles ne cesse depuis des jours de nous faire des provocations...

Monsieur le Président, j'ai dit « Est-ce que vous m'applaudissez ? ». Il m'a répondu : « Non, on va crier 'Samia, Samia' ». Et j'ai dit : « C'est bien la première fois que vous serez gentils avec Samia ».

(Huées, tumultes)

Des voix.- menteur, menteur !

(Les élus des bancs de l'UPAC se lèvent)

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ! Vous quittez unilatéralement la séance, je le constate.

Monsieur MENNUCCI.- C'est absurde. Vous cherchez l'incident.

J'assume que M. Gilles est un raciste. Oui, M. Gilles a des propos racistes en permanence.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, je réclame le silence.

Aujourd'hui, ce n'est pas n'importe quelle séance de l'Assemblée, nous avons des délibérations extrêmement importantes, pas simplement pour la Communauté urbaine, mais pour la Ville de Marseille. Alors ce que je vous demande, c'est de vous calmer les uns et les autres. Moi, je n'ai rien entendu. Alors vous n'allez pas me demander de trancher entre les propos des uns et des autres.

Monsieur MENNUCCI.- Si vous arrêtez de crier, vous allez entendre ce que je vais dire. Je pense que l'Assemblée doit se tenir. Nous sommes devant une provocation excessive.

(Huées)

Si je ne peux pas parler, on ne peut pas s'en sortir !

Nous sommes devant une provocation excessive de l'UMP. Si M. Bruno Gilles a considéré que ce que je lui disais, parce que je considère que c'est une façon raciste de me parler, s'il a estimé que je l'ai choqué, je m'excuse. Je m'excuse si mes propos ont été mal compris. Il n'y a rien de scandaleux !

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense que l'attitude de M. Mennucci est suffisamment conciliante.

Monsieur BENZI.- Le poste de sénateur !

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Benzi !

Madame MILON.- M. Mennucci vient de s'excuser. Il a bien prononcé les paroles que j'ai également entendues : « C'est la première fois que tu soutiendras une Arabe ».

Monsieur MENNUCCI.- Non, jamais !

Madame MILON.- Monsieur Mennucci ! C'est grave ce que vous êtes en train de faire. Il y a des décisions très importantes à prendre aujourd'hui et nous sommes tenus par cela. Je suis restée d'autres fois dans cette enceinte quand toute ma famille politique partait. Mais je me suis levée pour sortir. J'en tremble. Vos propos sont lamentables !

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je demande que tout le monde se calme et reprenne son siège. On va continuer l'Assemblée parce que nous avons des délibérations extrêmement importantes.

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, nous allons suspendre et nous allons avoir une position qui est responsable en raison de l'ordre du jour du Conseil. Nous travaillons pour les Marseillais et pour les communes environnantes et nous tenons absolument à ce que ce Conseil se passe. Mais je tiens à souligner que les propos de M. Mennucci sont scandaleux, ils sont à l'image du canular de M. Gérald Dahan. M. Mennucci passe sa vie à s'essuyer les pieds sur ses soutiens.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous laisse la responsabilité de vos propos, Madame Caradec. Cinq minutes de suspension de séance.

(Suspension de séance à 10 heures, reprise à 10 heures 30).

Monsieur LE PRESIDENT.- Prenez place s'il vous plait.

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, suite aux propos inadmissibles et très graves qui viennent d'être tenus par M. Mennucci – il a insulté deux sénateurs – et en accord avec tous les Maires du groupe UPAC, nous quittons la séance.

Monsieur LE PRESIDENT.- Donc on ne votera pas la délibération sur l'eau !

Madame CARADEC.- Reconvoquez et on votera dans la première semaine de novembre.

(Les élus du groupe UPAC quittent l'hémicycle)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Mennucci, vous souhaitez faire une déclaration, faites-la.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il faut parfois...

Madame HADJ-CHIKH.- (*S'adressant aux élus quittant l'hémicycle*) C'est de la discrimination pour des raisons politiques. C'est vraiment malhonnête de votre part. Vous ne savez pas ce que c'est la discrimination ! La discrimination, c'est lorsqu'on n'a pas d'emploi parce qu'on a une figure comme la mienne !

Ce n'est pas ça la discrimination !

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous demande en responsabilité de revenir sur votre décision. Je vous le demande en responsabilité !

Monsieur GUIGUI.- Cela s'appelle de la solidarité !

Madame HADJ-CHIKH.- Cela s'appelle du spectacle politique !

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, j'ai répondu à Bruno Gilles, précisément qui me disait en passant qu'il allait crier « Samia ! Samia ! », ce qui est une référence à ce qu'a fait l'UMP à l'Assemblée nationale mardi quand j'ai posé une question au gouvernement. La phrase précise que j'ai prononcée est : « Ce sera bien la première fois que tu seras gentil avec une Arabe ». Voilà la phrase que j'ai prononcée.

C'est une phrase inappropriée parce qu'elle qualifie la personne de Samia Ghali selon son origine et je m'excuse auprès d'elle de l'avoir fait, mais elle est prononcée à l'égard d'une personne, d'un parti, dont j'ai le sentiment, et notamment Bruno Gilles, de convictions xénophobes, en tout cas d'une façon de traiter ces questions-là qui ne sont pas identiques aux nôtres.

Donc, j'ai dit cette phrase, je le regrette, mais je veux dire que dans le sens que je donne à cette phrase, c'est le contraire d'un propos raciste puisque cela a le sens de dire que c'est bien la première fois qu'on a le sentiment d'avoir un soutien. Le problème qui est posé par la phrase que j'ai prononcée, c'est la qualification d'une personne par rapport à son origine. Ce n'est pas dans mes habitudes, c'est la première fois que je le fais. Sans doute, dois-je le mettre sur le compte de la fatigue ou de l'énervement, je n'en sais rien.

En tout cas, je veux m'excuser devant l'Assemblée et auprès de Samia Ghali.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci M. Mennucci, la séance est levée, le quorum n'étant plus atteint par la décision des élus UPAC de quitter l'Assemblée.

Une nouvelle assemblée sera convoquée dans les délais appropriés.

(La séance est levée à 10 heures 32).

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 31 OCTOBRE 2013**

In extenso

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Éric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal Gillet - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Éric LE DISSES - Éric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Éric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA-SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

La séance est ouverte à 8 H 05
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI,
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je déclare ouverte cette Assemblée qui ne nécessite pas pas de quorum. Nous allons reprendre là où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire à l'approbation du budget supplémentaire 2013.

1. FCT 001-25/10/13 CC - Approbation du Budget supplémentaire 2013

Monsieur LE PRESIDENT.- La présentation avait été faite par Jean-Pierre Giorgi, Vice-président.

Mme Caradec, pour le groupe UPAC avait fait une première intervention. Elle avait presque terminé. L'UPAC ne sollicite pas à nouveau la parole.

Y a-t-il d'autres interventions avant le vote du budget supplémentaire ?

Monsieur COULOMB.- J'avais prévu une intervention, mais compte tenu du contexte, je vais simplement dire que mon groupe votera favorablement ce budget supplémentaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets au vote le budget supplémentaire 2013. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de MM. Giorgi et Piccirillo votant pour.

Abstention de M. Rahmani

2. FCT 002-25/10/13 CC - Attribution de compensation 2013

Monsieur GIORGI.- L'attribution de compensation est la même que celle de l'an dernier. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-25/10/13 CC - Dotation de Solidarité Communautaire 2013

Monsieur GIORGI.- Même principe, cette dotation est proposée à égalité par rapport à l'an dernier. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

4. FCT 004-25/10/13 CC - Marché d'Intérêt National (MIN) - Déficit du budget annexe - participation 2013 à l'équilibre versée par le budget principal

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-25/10/13 CC - Modification de l'affectation du Résultat de Fonctionnement du Budget Principal de l'exercice 2012

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. FCT 006-25/10/13 CC - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables au budget principal de l'exercice 2013

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-25/10/13 CC - Provisions sur les budgets annexes - Régularisation des comptes

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'un simple jeu d'écritures. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-25/10/13 CC - Dénonciation de la convention entre MPM et la SNCF relative au Versement Transport et approbation des nouvelles listes du personnel exonéré

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de revoir la convention qui avait été passée avec la SNCF concernant la taxe transport. Compte tenu de la fréquentation, elle est révisée à la baisse avec une participation plus élevée de la SNCF. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. FCT 009-25/10/13 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia d'acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement de vingt-six logements locatifs sociaux à Marseille dans le 14ème arrondissement

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'aider la construction de logements locatifs. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. **FCT 010-25/10/13 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme La Régionale de l'Habitat d'acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement de deux logements locatifs situés 6 rue des Capucines à La Ciotat**

Monsieur GIORGI.- C'est la même chose, mais pour une autre construction de logements sociaux. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. **FCT 011-25/10/13 CC - Approbation du principe de fusion absorption et du projet de traité de fusion entre la SPL Soleam et la SEM Marseille Aménagement**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. **FCT 012-25/10/13 CC - Projet de fusion absorption entre la SPL Soleam et la SEM Marseille Aménagement - Diminution du capital de la société Marseille Aménagement.**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. **FCT 013-25/10/13 CC - Projet de fusion absorption entre la SPL Soleam et la SEM Marseille Aménagement - Transfert des contrats à la SPL Soleam**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. **FCT 014-25/10/13 CC - Approbation d'une modification des statuts de la Soleam relative à la composition du Conseil d'Administration**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. FCT 015-25/10/13 CC - Désignation de représentants du Conseil de Communauté. Élection d'un Vice-Président. Élection d'un membre du Bureau

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose d'élire M. Éric Diard en tant que 19^{ème} Vice-président de la Communauté urbaine, membre du Bureau et membre des Commissions de travail et d'études « Une Agglomération éco-responsable » et « Développement durable, Innovation, Prospective ».

Je vous propose de désigner M. Robert Habrant membre des Commissions de travail et d'études « Fonctionnement de la Communauté urbaine », « Voirie et Signalisation » et « Equipements d'intérêt communautaire, Patrimoine foncier, Protection des espaces communautaires ».

Je vous propose de désigner M. Stéphane Ventre, nouvel arrivant, membre des Commissions de travail et d'études « Ports de plaisance, Port de commerce et Aéroport », « Développer l'économie et Servir l'emploi » et « Développement durable, Innovation, Prospective » et enfin, de désigner M. Éric Diard comme représentant de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Marseille.

Y a-t-il des objections ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

16. FCT 016-25/10/13 CC - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. FCT 017-25/10/13 CC - Approbation des ratios de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2014

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. FCT 018-25/10/13 CC - Actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006 relative au régime des astreintes et permanences applicables aux agents de Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. FCT 019-25/10/13 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission avec une réserve de vote du groupe UPAC.

Madame BERNASCONI.- Monsieur le Président, je souhaiterais profiter de ce rapport pour revenir sur la question des emplois d'avenir.

50 postes sont intégrés à la nouvelle nomenclature pour des emplois techniques principalement des emplois de cantonnier par exemple. Tout le monde le sait, tout le monde l'a bien compris, il s'agit là d'une augmentation des effectifs de notre collectivité. Puisque chacun sait qu'à la fin du contrat, les jeunes, les emplois jeunes seront conservés.

Prévenons les contribuables : il faudra payer. Mais félicitons les heureux choisis. Ceux-ci ont plus de chances que tous les autres.

Les autres verront, pour la plupart, leur contrat s'arrêter et leur retour dans la galère se renouveler.

Si le recours massif aux contrats aidés (540 000 à ce jour sur 2013) est largement insuffisant pour faire baisser le chômage, ces contrats, concentrés sur le secteur non marchand, ne permettent pas de créer des emplois durables, et ils sont financés par la dette et l'impôt pour un coût supérieur à deux milliards d'euros.

Pour créer des emplois pérennes, il faut savoir miser sur les entreprises. Seule la vitalité économique pourra faire baisser durablement le chômage.

Se réfugier dans la politique du chiffre relève d'un bricolage politicien à court terme bien peu glorieux. Et soutenir ces choix, les yeux fermés, est également bien peu glorieux.

Pendant ce temps, les entreprises souffrent. La charge fiscale s'abat sur nos entreprises, mais aussi sur les familles, sur les retraités, et maintenant sur les épargnants, et cela constitue un frein puissant contre la création d'emplois.

Françoise Hollande nous explique que la courbe du chômage va s'inverser avant la fin de l'année. Il appartient à qui le souhaite de le croire. L'OFCE vient encore de le démentir.

Dans la même veine, j'entends des Parlementaires marseillais prétendre créer ici 50 000 emplois. Certains se sont même risqués à parler de 100 000 emplois. Heureusement que la séquence du « qui dit mieux » est achevée.

Au-delà des discours, ce que nous voyons, ce sont les mêmes Parlementaires qui votent à Paris toutes les lois de matraquage fiscal ; plombant d'autant les possibilités de développement de nos territoires.

Dans ces conditions la création d'une Métropole, pourtant si indispensable, ne pourra produire ses meilleurs résultats si l'État n'assume pas ses responsabilités.

« Trois milliards d'euros pour les transports » a dit Mme Ghali ; nous prévoyons déjà quatre milliards rien que pour le PDU de MPM voté en décembre dernier.

Alors, il faudra bien plus que cela pour donner à notre Métropole les moyens son développement, sur le numérique, l'attractivité, le logement. Oui, il faudra bien plus que cela. L'État a assuré le Grand Paris de 30 milliards d'euros, un tiers de ce montant serait plus que justifié pour Marseille.

En conclusion, à moins de 10 milliards d'euros sur la table, M. Ayrault peut rester à Matignon la semaine prochaine, car comme le dit si bien Mme Ghali, nous ne sommes pas des sous-Marseillais.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur AMIRATY.- Monsieur le Président, mon intervention ne constitue pas une réponse à Mme Bernasconi mais plutôt un partage d'expérience. Sur la commune de Gignac-la-Nerthe, une commune de 9 000 habitants, nous avons embauché onze contrats

d'avenir. Nous avons également été soucieux, dès l'embauche, de regarder quelle serait la sortie de ce dispositif pour ces personnes-là. Nous travaillons avec notre Direction des Ressources Humaines et le Centre Départemental de Gestion pour accompagner, dès le début du contrat, ces emplois d'avenir vers cette sortie ou pas, car nous nous réservons la possibilité d'embaucher à l'issue de ce cursus, quelques-uns des jeunes gens que nous avons embauchés en contrat précaire.

C'est ce témoignage que je voudrais apporter. Chacun sera d'accord sur un point : le chômage n'est ni de droite, ni de gauche pour ceux qui le subissent, il est le centre de leurs préoccupations. Il me semble que c'est un combat national à mener.

En tout cas, pour notre commune de Gignac-la-Nerthe, et je sais que c'est le cas de tous mes collègues Maires, nous portons notre participation modeste à faire en sorte que dans notre pays, on baisse le chômage. C'est l'intérêt de tous, c'est l'intérêt national. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur GAUDIN.- Je voudrais féliciter M. Amiraty de ce qu'il vient de dire, mais il est toujours utile, mon cher collègue Maire, de jeter de temps à autre un coup d'œil dans le rétroviseur. C'est l'avenir qui nous intéresse, nous le savons, nous le préparons, mais en même temps, il faut regarder comment les choses ont pu se passer.

Comme je ne le lis jamais dans la presse écrite, comme je ne l'entends jamais dans les radios qui sont si promptes à faire état de multiples choses, je rappellerais que lorsque M. Jospin a été promu Premier Ministre, la Ville de Marseille...

(Une interjection inaudible dans l'hémicycle)

Monsieur GAUDIN.- Eh bien tant mieux ! Cela vous fait du bien d'écouter la même chose, surtout à vous !

Justement, je le répèterai encore s'il le faut pour François-Noël Bernardi !

Lorsque nous étions à l'Hôtel de Ville (nous y sommes encore) et M. Jospin au gouvernement, M. Jospin souhaitait que l'on prenne des emplois jeunes.

Cela ne vous a pas échappé, Monsieur le Président ; nous en avons pris 1000 à l'Hôtel de Ville de Marseille et 500 autres dans la vie associative, en pensant qu'au terme de la législature socialiste de cinq ans, on aurait trouvé la solution, à l'initiative du gouvernement et par le vote du Parlement, pour régler le problème de ces jeunes que nous avons embauchés. Tel n'a pas été le cas. Au terme des cinq ans, le couperet est tombé. Que fallait-il faire ?

Je me suis tourné vers la haute administration municipale, dont des membres éminents siègent à côté du Président, et j'ai demandé : « Sur les 1000, qui a bien travaillé et qui n'a rien fait ? ».

Et on m'a fait la démonstration administrative – ce n'était pas les élus qui s'en sont occupés, ce sont les hauts fonctionnaires – que 800 de ces filles et garçons avaient bien travaillé et que 200 autres ne s'étaient pas bien comportés.

Alors, pour ces 800, qu'avons-nous fait, Monsieur Amiraty ? Nous les avons titularisés, nous les avons gardés. Et pour la vie associative, afin qu'ils ne soient pas licenciés, nous avons augmenté les subventions aux associations qui avaient eu l'audace, à notre initiative, d'embaucher et de prendre des jeunes.

Voilà pourquoi nous sommes réticents.

Quelqu'un aurait pu se lever et nous dire : « Mais comment, vous ne le faites pas à l'Hôtel de Ville ! ». Nous venons de prendre 100 policiers dans l'année. Nous refaisons un concours pour 100 policiers supplémentaires. Voilà une forme nouvelle de contribution à faire diminuer le chômage. C'est ce que je voulais dire à notre honorable collègue Maire...

(Applaudissements)

... et à François-Noël Bernardi en même temps, afin qu'il ne tressaille pas de joie lui qui a l'habitude des cantiques lorsque je m'exprime... si rarement. Il a mieux valu, la semaine dernière, que je ne sois pas là.

(Applaudissements)

Monsieur DUTOIT.- Peut-être est-ce l'heure matinale qui nous fait être un peu endormis, mais je trouve que cette expression aujourd'hui est assez cocasse entre Mme Bernasconi et M. Gaudin.

Mme Bernasconi vient de vous reprocher de vous engager sur l'embauche d'emplois d'avenir pour la collectivité que nous gérons ici, et M. le Maire vient de faire un démenti politique de fonds sur ce que Mme Bernasconi vous reproche puisqu'il vient de démontrer qu'il l'a fait en son temps et que cela a marché.

Je suis donc tout à fait surpris qu'au sein d'une même formation politique, nous puissions avoir deux interventions totalement contradictoires et fondamentalement antagonistes.

Madame Bernasconi, sur le fond, arrêtez vos interventions purement dogmatiques, cela suffit.

(Applaudissements)

Depuis quand l'emploi public est-il pervers ? Depuis quand la dépense publique est-elle non efficace d'un point de vue économique ? C'est le contraire qui se produit.

D'ailleurs, si vous regardez bien l'évolution, en 30 ans, les charges que vous appelez « patronales », les cotisations de l'entreprise, ont baissé de 50% à 33% aujourd'hui. Nous avons donc une évolution. Quel que soit le gouvernement, tous ont fait pression pour diminuer les cotisations des entreprises, les cotisations patronales. Cela n'a pas permis de résoudre le problème du chômage, bien au contraire.

Vous parlez de la dette, alors je vous le redis encore une fois, si vous lisez un peu les uns et les autres, vous comprendrez la vérité, même des gens de votre camp le disent de plus en plus : la dette publique de notre pays et de nos collectivités n'est due qu'aux marchés financiers qui tournent sur eux-mêmes. C'est une dette qui, pour une grande part, est fictive. La meilleure des preuves, c'est que même Mme Merkel a accepté qu'un tiers de la dette grecque soit purement et simplement annulée. Vous avez donc complètement tort du point de vue de la logique économique. Il faut relancer l'activité dans notre pays, si la Communauté urbaine y contribue, c'est une excellente chose.

(Applaudissements, brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

20. FCT 020-25/10/13 CC - Revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant du personnel communautaire

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission avec une réserve de vote du groupe UPAC et une abstention de MM. Giorgi et Bertrand.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de MM. Bertrand et Giorgi

21. FCT 021-25/10/13 CC - Participation de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole au financement du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille pour l'année 2013

Monsieur GIORGI.- Cette délibération est proposée chaque année à notre Assemblée. Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur GAUDIN.- Peut-on dire merci, Monsieur le Président ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien sûr.

Monsieur GAUDIN.- Dans l'attente de la venue de M. le Premier Ministre, je dirais qu'il y a autre chose, quelque chose d'injuste qu'il faut que nous acceptions de réparer et qu'à ma demande et celles de plusieurs éminents parlementaires, nous n'avons jamais réussi à obtenir.

Dans notre pays, l'État prélève une somme d'argent sur ceux qui conduisent une voiture et qui ont une police d'assurance. Cette somme d'argent, récoltée par l'État, est systématiquement donnée aux Conseils généraux de France pour leur SDIS.

Ici, nous avons le SDIS. Mais nous avons aussi le Bataillon des Marins Pompiers. Merci, Monsieur le Président, de faire voter ce rapport qui est approuvé si je comprends bien à l'unanimité.

Le Bataillon des Marins Pompiers, ce sont 2400 femmes et hommes qui protègent les 24 000 hectares de la commune, le port Est et Ouest, l'aéroport international Marseille Provence. Le coût du Bataillon des Marins Pompiers est de 100 millions d'euros par an. Grâce à la Communauté urbaine, grâce à une participation de l'État que je souhaite voir augmenter bien entendu, grâce à une participation de la Chambre de Commerce, du Port et même de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, nous obtenons 30 millions d'euros. Il reste 70 millions à la seule charge de la Ville de Marseille. Or, j'ai dit pendant des années à M. le Président du Conseil général que l'on prélève sur les Marseillais qui ont une police d'assurance une somme d'argent que l'on donne au SDIS. On la donne pour le reste du département. Et les Marseillais alors ? Ils paient deux fois.

Depuis longtemps, je m'efforce d'obtenir au budget que l'on veuille bien nous augmenter la dotation d'État pour le Bataillon des Marins Pompiers. Je crois l'avoir obtenu, Monsieur le Président, dans le vote de la Métropole. Le Premier Ministre me l'a promis, Mme Lebranchu me l'a promis, je pense que ce sera parmi les annonces que le Premier Ministre pourra faire.

En fait, c'est un juste rétablissement d'équilibre et de justice. Le Conseil général des Bouches-du-Rhône encaisse 40 millions d'euros par an. 10 millions devraient revenir à Marseille et aux Marseillais. Je pense que cette fois-ci, ce sera réglé.

En attendant, je voudrais vous dire merci d'avoir, depuis l'origine, participé au financement du Bataillon des Marins Pompiers dont chacun sait qu'il est très utile et très apprécié à Marseille : interventions en moins de 10 minutes sur le lieu d'un sinistre ou d'un accident, transports dans nos hôpitaux, etc. Tout cela est fait d'une manière satisfaisante. Merci d'accepter d'y contribuer.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire, je rebondis sur vos propos puisqu'une réunion est prévue à cet effet à la Préfecture la semaine prochaine et à laquelle nous participerons tous.

22. FCT 022-25/10/13 CC - Création et affectation d'une autorisation de programme pour l'acquisition de fontaines à eau sur réseau

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. FCT 023-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'acquisition de véhicules dans le cadre du Budget Annexe Eau

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur GIBERTI.- Je voulais simplement vous dire que la commune de Gémenos va s'abstenir sur les trois délibérations qui suivent.

En effet, ces trois délibérations consistent à acheter pour 1,5 million d'euros des véhicules pour les services de l'eau et de l'assainissement alors que l'on va passer une DSP pour l'eau et l'assainissement pour 5 ans. Je pense qu'on pourrait facilement économiser cet argent.

En tous les cas, ce que l'on demande, c'est qu'une commission soit créée pour justement étudier ce genre de dépenses. Car on passe une DSP et parallèlement à cela on achète pour 1,5 million d'euros de véhicules pour les services de l'eau et de l'assainissement. Nous, commune de Gémenos, pensons que c'est ce genre de dépenses qui fait justement notre régie déficitaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ces véhicules-là n'ont rien à voir avec votre régie Monsieur le Maire. De plus, il s'agit d'une dépense sur 6 ans qui est la dépense normale de l'administration par rapport à ce type de dépenses techniques. Cela n'a rien à voir avec la DSP proprement dite.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de MM. Giberti, Olivieri et Camillieri

24. FCT 024-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'acquisition de véhicules dans le cadre du Budget Annexe Assainissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de MM. Giberti, Olivieri et Camillieri

25. **FCT 025-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'acquisition de véhicules dans le cadre du Budget Annexe Ports**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de MM. Giberti, Ulivieri et Camillieri

26. **FCT 026-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour la couverture du garage Rabatau à Marseille 10ème arrondissement**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. **FCT 027-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'association Handicap International et approbation d'une convention**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

28. **FCT 028-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'Association « les vendanges étoilées »**

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

29. **FCT 029-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'association "Design The Future Now" pour le développement du projet CRIC – "Codesign Ressources Innovation Cultures".**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission avec un certain nombre d'abstentions.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de M. Giorgi

30. FCT 030-25/10/13 CC - Approbation de la mise à disposition d'un agent de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole auprès du Ministère de l'Intérieur au sein de la Mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré

COMMISSION UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission s'est réunie le vendredi 4 octobre et le mardi 15 octobre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, nous avons tenu deux Commissions au cours desquelles nous avons examiné 23 rapports. Sur les rapports n°31 à 34, nous avons des réserves de vote des Communistes et des Verts et sur le n°39, une réserve de vote du groupe UPAC et des Communistes.

31. AGER 001-25/10/13 CC - Délégation de Service Public pour l'exploitation du service de l'eau - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes - Approbation du règlement de service.

Monsieur LE PRESIDENT.- Cette délibération et l'ensemble des délibérations qui suivent représentent un travail d'un an et demi presque deux ans. Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé de très près à ces travaux, tout d'abord Mme Vassal et la Commission AGER qui se sont réunis de nombreuses fois, qui ont travaillé dans la transparence, qui ont fait énormément de propositions dont une grande partie a été reprise dans le cahier des charges.

Je voudrais remercier également Maître François-Noël Bernardi, Vice-président et Christian Amiraty, Vice-président à l'eau et à l'assainissement qui, avec Mme Vassal, m'ont assisté dans toutes les discussions qui ont eu lieu en phase finale avec les entreprises concurrentes. Je voudrais remercier également les assistants à maîtrise d'ouvrage, les avocats et puis les services de MPM, représentés ici par Joël Raffin et toute son équipe qui ont fait un travail remarquable.

L'attribution d'une délégation de service public constitue un acte majeur pour un décideur politique. Il est encore plus lourd de sens, ici à Marseille, où l'adduction de l'eau potable représente les efforts de plusieurs générations pour sécuriser la ressource, et porte des enjeux majeurs pour notre environnement et pour l'économie des ménages. C'est en effet un dossier stratégique pour la collectivité, mais surtout pour chaque citoyen de la Communauté urbaine. L'eau est devenue un enjeu majeur, c'est un bien vital que nous devons protéger.

Au terme d'un contrat de 60 ans, empreint d'un encadrement juridique et comptable que l'on peut qualifier de suranné, j'ai choisi de redonner toute sa place au pouvoir délégant, c'est-à-dire à la Communauté urbaine, en rééquilibrant fortement la gouvernance et en instituant un processus de contrôle précis et rigoureux.

Je me suis personnellement impliqué dans ce choix en suivant pas à pas le déroulement d'une procédure complexe qui a duré pratiquement deux ans, et à laquelle je me suis attaché à donner la plus grande transparence pour que la Communauté urbaine soit, dès le 1^{er} janvier 2014, en mesure de proposer à ses habitants un service public de l'eau et de l'assainissement profondément rénové, parfaitement contrôlé par la collectivité et protégeant le pouvoir d'achat des ménages.

Le processus de longue haleine a débuté dès 2010. Il a sollicité la participation active des élus de la Communauté urbaine et plus particulièrement de la Commission AGER. Le strict respect du cadre fixé lors du choix du mode de gestion par l'assemblée délibérante, à savoir la délégation de service public (DSP), s'est matérialisé par l'élaboration de cahiers des charges exigeants, dont la rédaction a pris plusieurs mois, et qui ont été approuvés à nouveau par le Conseil communautaire.

Nous avons porté très haut le niveau d'exigence de la Communauté urbaine en plaçant les candidats face à une collectivité qui était résolue à changer la politique de l'eau et de l'assainissement, en exigeant des candidats des prises de position fortes sur les conditions de gouvernance et de transparence des futurs contrats, une organisation optimum des services à l'utilisateur, des engagements significatifs en matière de travaux neufs sans oublier de conduire chaque candidat, bien sûr, à faire la meilleure offre tarifaire.

La procédure de choix proprement dite a commencé en avril 2013 avec la remise des candidatures. Chacun des élus associés à ce choix pourra témoigner de la volonté de transparence qui m'a animé tout au long des différentes réunions qui se sont tenues, tout au long des séances de négociation qui ont amené les candidats à améliorer graduellement leurs offres.

J'avais dès le départ fixé quatre objectifs primordiaux aux contrats futurs :

- que le prix de l'eau soit juste et qu'il tienne compte des usages essentiels des ménages les plus modestes ;
- que la sécurité de la ressource soit pérennisée et approfondie ;
- que la qualité du service déjà reconnue, soit encore améliorée ;
- que les contrôles des délégataires soient plus stricts et les mieux organisés, au cœur d'une gouvernance restaurée au profit de la Communauté urbaine.

Les quatre nouveaux contrats de délégation de service public (un pour l'eau et trois pour l'assainissement) qui sont proposés aujourd'hui au vote du Conseil de Communauté répondent à toutes ces exigences.

Ils vont tenir la promesse d'un meilleur service à l'utilisateur.

Le tarif de l'eau baissera de 20 % : la facture d'eau moyenne d'un ménage consommant 120 mètres cubes par an, moyenne des Français, diminuera d'environ 36 euros. Pour les ménages dont la consommation est faible, cette baisse sera encore plus importante puisqu'elle sera de plus de 40 euros pour une facture de 80 mètres cubes. Des dispositifs modernes de télérelevés seront mis en place sous deux ans, simplifiant et fiabilisant la facturation. Des économies substantielles d'eau seront ainsi réalisées par la surveillance stricte des consommations publiques.

435 millions d'euros seront investis par le délégataire sur la durée du contrat : 35 millions d'euros en travaux neufs et 400 millions d'euros pour le renouvellement des 480 kilomètres de canalisation ; on passera de 26 kilomètres par an à 32 kilomètres par an.

De plus, le Fonds de Solidarité (FSL) et le Fonds de proximité des CCAS seront dotés d'une enveloppe d'un million d'euros pour l'aide aux plus démunis.

Les contrats d'assainissement nous permettront, par la construction d'un bassin de stockage et d'un ensemble de travaux sur les réseaux unitaires et des dispositifs connexes, de maintenir en fonctionnement permanent Geolide, même lors des épisodes pluvieux les plus importants, et ainsi d'améliorer considérablement la qualité des eaux de baignade. C'est ce que nous voulions au premier chef.

Le délégataire s'engage contractuellement à respecter strictement les dernières normes européennes en la matière.

Les mêmes efforts seront conduits pour les communes de l'Est et de l'Ouest. La gestion environnementale sera placée au cœur des obligations des délégataires, par la mise en œuvre de moyens appropriés pour annihiler les déversements dans le milieu naturel.

60,2 millions d'euros, contre zéro auparavant – je dis bien « contre zéro auparavant » - seront investis par le délégataire en travaux neufs et 40 millions d'euros pour le renouvellement des installations, à quoi il convient d'ajouter 17,4 millions d'euros sur les zones Est et Ouest.

Ces contrats garantiront, la transparence, par l'obligation de constitution de sociétés dédiées, par l'encadrement rigoureux des achats au sein des sociétés d'un même groupe, par l'identification des flux financiers, par un contrôle approprié et constant.

Cette transparence sera également obtenue par la supervision renforcée du système d'information.

Le respect du contrat sera ainsi garanti par le suivi d'indicateurs de performance associés à l'objectif à atteindre ou des seuils à ne pas dépasser. Tout cela sera sanctionné par des pénalités si les objectifs ne sont pas atteints.

Au terme d'un processus, long de près de trois ans, impliquant élus, fonctionnaires, partenaires, conseils, toutes les garanties ont été prises pour que l'ensemble des usagers de Marseille Provence Métropole, quelle que soit sa commune de résidence, bénéficie du meilleur service au meilleur prix.

Nous avons obtenu un meilleur niveau de service, une gestion optimisée de la ressource, des moyens rénovés, pour un prix de l'eau diminué de 20%, permettant aux ménages les plus modestes de bénéficier d'une tarification avantageuse pour les usages les plus courants.

Nous avons obtenu une meilleure réponse aux impératifs de la gestion environnementale, par la sécurisation des épisodes pluvieux, par une meilleure maîtrise des effluents et par l'amélioration de la gestion des boues.

Les contrats que je vais proposer au vote de ce Conseil communautaire représentent une avancée considérable vers une gestion plus transparente du service, vers un prix plus juste, vers une gouvernance où les élus tiendront toute leur place et conserveront entier leur pouvoir de décision.

J'ai reçu une question écrite du groupe Communiste, Républicain et Citoyen et une question écrite du groupe Europe Écologie les Verts.

Madame Vassal, je vais tout d'abord répondre formellement à ces deux demandes, c'est la règle, et ensuite, je vous passerai la parole.

M. Patrick Magro n'étant pas là, qui souhaite lire la question orale ?

Monsieur DUTOIT. - *« Par délibérations successives depuis le 8 juillet 2011, la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole va dans cette séance du 25 octobre 2013, réorganiser la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement, en attribuant au privé une délégation pour l'eau et trois délégations pour l'assainissement, sous forme d'affermage pour 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, sur la quasi-totalité de son territoire, à l'exception de Plan-de-Cuques et de la partie villageoise de Gémenos qui restent en régie communautaire.*

Un des objectifs poursuivis est de redonner la main à la collectivité sur la mise en œuvre de ces services publics, bien au-delà des obligations réglementaires du rapport annuel sur le prix et la qualité de service, ainsi que des comptes rendus annuels des délégataires.

C'est dans cet esprit qu'est posée cette question orale. Elle a pour but de demander d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil de Communauté, la création d'un

comité citoyen de l'eau, associé au contrôle et aux choix de la mise en œuvre du service public sur tout le territoire de MPM.

Ce comité rassemblera des personnes représentatives des associations d'usagers, salariés, et environnementales, des comités de quartiers, des bailleurs sociaux, syndicats, du monde économique... dont la liste reste à établir.

Il sera doté de moyens autonomes inscrits aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour développer régulièrement son travail d'évaluation, émettre avis et des propositions auprès de l'exécutif et du Conseil de communauté.

Cette décision de transparence, d'initiative et de contrôle, attendue par nos concitoyens est d'autant plus légitime que les usagers sont les créanciers de ce service public ».

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Dutoit, je vais vous répondre.

La transparence, l'équilibre financier, la sécurisation constituent autant que la qualité du service rendu, des enjeux majeurs des nouveaux contrats de délégation de service public qui vous sont proposés. Nous avons placé au centre de nos préoccupations le contrôle de l'activité et des comptes des délégataires.

Toutes les dispositions correspondantes sont traduites au sein des cahiers des charges puis des projets de contrats eux-mêmes.

La mise en œuvre de ce processus de gouvernance précis et novateur s'appuie sur la création d'organes représentatifs au sein desquels, élus, société civile, usagers, techniciens, services de l'État occupent une large place :

- un comité de pilotage,
- un comité scientifique,
- un comité opérationnel,
- un comité des usagers,
- un conseil d'administration ouvert aux représentants de la société civile,
- des commissions paritaires thématiques.

Pour la délégation de service public de l'eau potable, les articles 53.2 et 53.3 organisent la gouvernance participative du contrat et de la société dédiée qui en assure la gestion.

En effet, l'article 53.2 institue un comité paritaire de gouvernance et quatre commissions paritaires thématiques («patrimoine», «finances», «communication», «sociétale»), rattachées au comité de pilotage visé à l'article 53.3.1 du contrat de délégation, afin de faciliter la concertation et le contrôle du service par la Communauté urbaine.

L'article 5.3 crée un comité de pilotage et un comité scientifique au sein desquels sont largement représentés les élus, les citoyens, et les usagers.

L'annexe 79 institue enfin un Comité des usagers, dont la composition est arrêtée d'un commun accord entre le délégataire et la Communauté urbaine pour être représentative de l'ensemble de ses utilisateurs : associations de quartiers et de consommateurs, représentants du monde économique, industriels, artisans, commerçants, syndicats, médecins, agriculteurs, bailleurs sociaux, services de secours...

Le comité d'usagers se réunit quatre fois par an (une fois à Marseille et trois fois en alternance dans les autres communes de Marseille Provence Métropole), dans des lieux et à des dates déterminées en concertation avec la Communauté urbaine.

La délégation de service public de l'assainissement reproduit ce schéma au sein des articles 103, 105.4, 105.5, et de l'annexe 4.2.

L'ensemble de ces comités est financé et porté par les contrats de délégation de service public.

J'ai reçu des propositions d'amendement des élus Europe Écologie Les Verts. Je vais leur répondre également formellement

Une modification du contrat n'est pas possible par le vote d'amendement en Conseil communautaire

Le régime de la passation d'un contrat de délégation de service public est fixé par les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'autorité exécutive saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé.

Outre le rapport de la commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et celui portant analyse des offres, elle lui transmet le rapport qu'elle a établi et qui présente les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat de délégation de service public.

L'article L.1411-7 du CGCT impose l'envoi du projet de contrat de délégation de service public, de ses annexes et du rapport du Président, à l'ensemble des élus de l'assemblée délibérante, quinze jours au moins avant la délibération se prononçant sur le choix du délégataire.

Les termes de ce contrat ont été arrêtés en conséquence, préalablement à cette date, de sorte que seules les erreurs matérielles n'entachant pas la nature de l'acte peuvent faire l'objet d'une modification.

Il ne peut donc être fait droit à aucune demande d'amendement sans mettre en péril la procédure en cours.

Ces amendements qui portent sur le contrat ne sont donc pas recevables et ne sont pas mis au vote.

Madame Vassal, vous avez la parole.

Madame VASSAL.- Nous sommes aujourd'hui à un moment important de notre institution puisque nous avons à nous prononcer pour les 15 ans à venir sur la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ces quatre rapports soumis aujourd'hui au vote de la Communauté urbaine sont l'illustration de tout ce que nous avons fait pendant ces 6 ans dans le cadre de notre gestion que nous avons dite « partagée ». Ils sont malheureusement l'illustration en creux, ou par défaut que cette démarche certes positive ne s'est cantonnée uniquement qu'à l'eau et l'assainissement. À voir le résultat, croyez bien que nos concitoyens auraient bien aimé que notre gestion partagée soit beaucoup plus large et touche notamment des domaines comme celui de la propreté.

Lorsque j'ai accepté de présider la commission AGER, j'ai voulu travailler en bonne intelligence avec vous, avec les Maires de nos différentes communes, avec tous les membres de cette Commission bien sûr, et avec l'ensemble des services concernés.

Je tiens à rendre hommage ici à tous les élus qui ont participé à la Commission, qui m'ont accompagnée dans ce marathon, d'une part les élus de notre groupe – merci beaucoup aux membres actifs de notre groupe qui ont été présents et très présents à mes côtés –, mais aussi, aux élus socialistes et aux élus communistes. Car même si nous n'étions pas d'accord sur tout, n'est-ce pas Monsieur Poggiale, nous avons essayé de faire avancer les choses.

Je serai un peu moins élogieuse sur nos amis Verts. Peut-être préfèrent-ils que le débat se situe dans les médias et non pas dans les Commissions de travail, mais je crois que c'est dans leur habitude, donc je ne m'en suis pas tellement offusquée. Même lorsqu'ils sont à l'intérieur du gouvernement, ils sont d'accord sur certaines choses, mais pas sur d'autres, mais ils restent quand même à l'intérieur du gouvernement. Leonarda, les Roms, le gaz de schiste... Je n'ouvrirai pas ce type de débat, mais c'est vrai que je regrette leur non-participation. Comme vous le disiez très justement Monsieur le Président, nous avons fait changer les choses et évoluer et je crois que nos concitoyens sont bien au-delà des débats de politique politicienne que l'on peut avoir ici dans cette Assemblée.

Nous avons beaucoup travaillé, surtout pour établir en amont du dépôt des offres les prescriptions du cahier des charges qui se voulait ambitieux.

Cela n'a pas toujours été très simple, car votre Directeur de cabinet de l'époque n'était pas tout à fait dans la même philosophie de pensée que la nôtre et je crois d'ailleurs un peu de la vôtre à certains moments. Mais peut-être ne faisait-il alors qu'anticiper sur d'autres désaccords que nous avons vus sortir ces dernières semaines lors des primaires socialistes.

Ce qui est sûr, c'est qu'il est toujours très difficile de ne pas mélanger les intérêts techniques et quand on veut mélanger les intérêts techniques aux intérêts politiques, on n'est pas au service de nos concitoyens.

À l'arrivée, fort heureusement, nous avons reçu des offres qui nous ont permis de mener une bonne négociation. Une bonne négociation qui a été rude parfois, il faut le reconnaître. Mais nous étions déterminés, ensemble, Monsieur le Président, à garder le cap, à obtenir une forte réduction des prix (c'est ce que nous avons fait), avec un haut niveau d'investissement, et à garantir la qualité du service dont nous sommes fiers depuis tant d'années.

Nous avons réussi à protéger le Canal de Marseille qui est très cher à de nombreux collègues dans cette enceinte et nous avons aussi réussi à encourager le recours à l'eau brute, ce qui est important.

Ensemble, nous nous sommes inscrits dans cette longue histoire qui a fait de Marseille la capitale mondiale de l'eau, et c'est très bien.

Alors, je le sais, certains de nos collègues pensent que l'on aurait pu mieux faire, que l'on aurait pu aller plus loin. Ils pourraient réclamer encore plus. Certains peuvent regretter que nous n'ayons pas eu un abattement de 50% sur les crèches et les écoles alors que la Communauté urbaine applique cet abattement sur les eaux de voirie, uniquement sur Marseille et pas sur les autres communes.

Oui, c'est sûr, nous aurions pu avoir la participation de la Ville de Marseille au sein du comité de suivi de l'assainissement Centre en attendant l'arrivée de la nouvelle Métropole. Nous aurions pu aussi déployer à l'infini, les fontaines, les toilettes publiques, les douches, mais je tiens aussi à me féliciter et je vous félicite Monsieur le Président, de ne pas avoir répondu à ces fameux oukases de certains des membres de votre majorité.

Car si l'eau est un don du ciel, son service, comme celui de l'assainissement, a toujours un coût, payé directement ou indirectement par nos concitoyens, c'est-à-dire par le contribuable.

Et en matière d'impôts, je pense qu'à ce jour, le gouvernement a suffisamment joué à Attila et je suis assez fière d'avoir pu participer à un maintien du prix de l'eau et de l'assainissement. Cela devrait servir d'exemple à d'autres au niveau national.

Oui, vous n'avez pas écouté les injonctions péremptoires, irresponsables, de votre nouveau patron politique qui entendait lier notre vote vendredi dernier à l'avenir de la SNCM. Cette attitude est complètement irresponsable et je pense qu'aujourd'hui, il a dû aller

se mettre au vert pour méditer, mais certainement aussi parce qu'il est allé à Matignon pour remplir la corbeille de la mariée que M. Ayrault viendra nous présenter sous peu.

Alors, Monsieur le Président, ce terrorisme politique ne peut pas avoir lieu. Vous avez eu raison, Monsieur le Président, parce que ce monsieur-là, comme vous le disiez, ne peut jamais être Maire de Marseille.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Parfois on dit des paroles qui dépassent la pensée Madame Vassal.

Monsieur MORAINÉ.- Qu'est-ce qu'il ne faut pas faire pour obtenir une tête de liste !

Monsieur LE PRESIDENT.- Qui vous dit que j'en revendique une, Monsieur Moraine !

Monsieur MORAINÉ.- C'est ce qui nous avait semblé.

Monsieur CHENOZ.- Venez avec nous Président !

(Rires et applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce qu'il aimerait ça, M. Chenoze !

Monsieur Repiquet, vous avez la parole.

Monsieur REPIQUET.- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le 8 juillet 2011 dans la présente Assemblée, nous avons été appelés à nous prononcer sur la distribution de l'eau potable et il nous avait été proposé d'adopter le principe d'une délégation de service public.

Ce principe avait été adopté par le vote et j'avais voté contre.

On l'a déjà dit et on le redira encore longtemps : la distribution d'eau potable n'est pas un sujet comme les autres. C'est un élément chargé d'une très haute valeur symbolique. L'eau est la plus précieuse des richesses et elle doit être partagée équitablement. Je pense que c'est ce souci d'équité qui doit régner sur tout ce qui peut être adopté en matière de distribution d'eau. J'ajouterai aussi que l'eau a une valeur pratiquement stratégique et qu'il est dommage qu'elle tombe dans les mains de sociétés privées, cela ne me paraît pas compatible.

Si l'eau est d'ores et déjà notre propriété inaliénable, son acheminement, son traitement et sa distribution ont bien sûr un coût et il est normal qu'il soit rémunéré. Certains pourtant ont largement transgressé les règles et réalisé des marges bénéficiaires exorbitantes. Au cours de ces dernières décennies, des grands groupes industriels se sont constitués autour de ce marché de l'eau. Les plus forts ont absorbé les plus faibles et aujourd'hui les contrats se négocient entre un nombre de délégataires potentiels tellement réduit qu'il ne permet plus le libre jeu de la concurrence. Les prix pratiqués n'ont plus rien à voir avec les lois de l'offre et de la demande. Le marché de l'eau est devenu purement spéculatif et, ici comme ailleurs, ce sont les actionnaires qui font désormais la loi.

Les Ciotadens, dont je suis un des élus, paient un lourd tribut. Troisième du département au palmarès de l'eau chère, dans le peloton de tête au plan national, la ville est depuis bien longtemps sensibilisée sur ce sujet. Le prix du mètre cube d'eau était déjà un thème central dans la campagne des municipales de 2008 et il revient de façon récurrente dans le débat politique local.

Le passage en régie suppose des investissements financiers considérables : le rachat d'une bonne partie des actifs de l'actuel délégataire, l'intégration dans les effectifs de MPM de ses 2000 employés, y compris le transfert du système de retraite. L'estimation du coût total de l'opération se situe en 2008 entre 120 et 150 millions d'euros qui, faute de

moyens, n'aurait pu être compensé que par une nouvelle augmentation du prix du mètre cube. Il est dommage que la décision soit prise aujourd'hui, peut-être que dans le cadre de la nouvelle Métropole, les choses auraient été un peu différentes.

Monsieur GAUDIN.- Sûrement pas ! Cela ne fait pas partie des obligations de la Métropole, elles ont été votées.

Monsieur CHENOZ.- Il ne le sait pas !

(Applaudissements)

Monsieur REPIQUET.- Je vous remercie de m'applaudir ainsi...

Le principe de cette DSP sera donc votée aujourd'hui, probablement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il a déjà été voté.

Monsieur REPIQUET.- Pour conclure, je voudrais préciser que mon vote du 8 juillet n'était pas un renoncement et que je voterai de la même façon aujourd'hui.

Monsieur LE PRESIDENT.- Une précision tout de même : au 1^{er} janvier 2015, le lissage étant terminé, toutes les communes auront le même prix. Cela signifie que le prix de la commune de La Ciotat va baisser considérablement puisqu'elle était la plus chère.

Monsieur BERTRAND.- Monsieur le Président, j'avais demandé en Commission des Finances si l'on pouvait avoir le prix au mètre cube pour chaque ville, etc. Joël Raffin m'avait dit que c'était en préparation. Pourrions-nous l'avoir assez rapidement ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Oui, très vite.

Monsieur BERTRAND.- En attendant, les élus de Marignane et de Plan-de-Cuques s'abstiendront. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous irons dans toutes les communes faire le point avec vous. Autant que je me souvienne, pour Marignane, ça ne bouge pas.

Monsieur AGULLO.- Bonjour Monsieur le Président.

Madame Vassal, au vu des résultats que vous avez obtenus dans les négociations, nous avons effectivement raison d'être pessimistes sur vos capacités à les mener et il eût mieux valu que vous nous proposiez d'en être, car franchement, le résultat est pour le moins, pas scandaleux, mais en dessous de ce que l'on attendait.

Monsieur MORAINÉ.- Occupez-vous de l'écotaxe.

Monsieur AGULLO.- Concernant l'écotaxe, vous l'avez votée, et maintenant vous êtes contre. Donc comme vendredi dernier, vous faites encore de la politique politicienne et vous ne souhaitez pas vous engager dans les dossiers.

Vous le savez, maintenant permettez-moi...

(Tumultes)

Monsieur le Président, si les bancs de droite peuvent me laisser parler, d'intervenir sur la DSP de l'eau, à moins que vous vouliez encore partir.

(Tumultes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Laissez-le parler. Je crois que l'expression démocratique mérite que l'on écoute tout le monde. Monsieur Agullo, vous avez la parole, et vous seul.

Monsieur AGULLO.- Vous le savez les écologistes sont opposés au principe d'une délégation de service public en ce qui concerne l'eau. Les chiffres du coût de ces services en DSP, comparés à ceux de la régie parlent d'eux-mêmes lorsqu'on les compare entre les différentes villes. La DSP, c'est globalement plus cher et moins efficace. Seule une

approche idéologique peut amener à préférer les DSP dans ce domaine ! En France, la gestion de l'eau par des marchands d'eau, contrairement à la plupart des pays européens qui ont fait le choix de gérer en régie publique et en transparence ce bien commun, fait de notre pays un bastion réactionnaire.

Les Maires des grandes villes en sont aujourd'hui convaincus, il faut changer cela : Paris, Bordeaux, Rennes et même M. Estrosi à Nice semble s'y aventurer. Seules Lyon et Marseille résistent ; et encore quand ils font une DSP à Lyon, c'est pour 10 ans et non 15 comme ici.

À Marseille, le passage au principe d'une DSP a été basé sur un document constitué de pictogrammes, dans un véritable esprit d'infantilisation des élus. Jamais le passage en régie n'a été étudié sérieusement. Nous voilà donc devant le résultat d'une mise en pseudo concurrence, pour l'eau, entre Veolia avec la SEM et Lyonnaise des Eaux/Suez.

L'analyse des offres démontre que Suez était mieux-disant, Monsieur le Président. En termes de marges dans l'offre de base, Suez c'est 0.8% de moins que la SEM, de bénéfices avant impôts, c'est 12 millions d'euros en moins. Suez proposait une diminution de 30 millions de mètres cubes en termes de prélèvements en eau dans le milieu naturel. Aujourd'hui dans le contrat final proposé au vote, il n'y a aucune obligation de réduction de prélèvement, aucun objectif de baisse des consommations, aucun dispositif technique hydroéconome. Le principe de « plus je vends de l'eau, plus je gagne » est donc acté. Peu importe que cela impacte sur le milieu naturel.

La SEM a gagné grâce à ce subterfuge bidon de proposer une société en nom collectif et non une SA. On peut se demander pourquoi elle n'a pas proposé la même chose sur l'assainissement ? Contrairement aux dires du rapport, cela n'implique pas une meilleure garantie que la société anonyme, en particulier au regard des 100 000 euros de capital qu'elle aura alors que Suez/Lyonnaise des eaux proposait trois millions d'euros.

Bref, il n'y a eu aucune mise en concurrence et j'ajouterai qu'il y a eu une véritable concurrence faussée à l'avantage de la SEM. Même sur les aspects de démocratie l'offre de Suez était meilleure. Tout cela, Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, au détriment des usagers.

Alors qu'en est-il du résultat final par rapport à l'existant, à ce que payent les contribuables aujourd'hui ?

Monsieur le président, nous avons un contrat qui a gagné en lisibilité sur le plan technique et financier. Et, là franchement, ce n'était pas une mince affaire ! Nous avons des comptes prévisionnels année après année et détaillés. Ce n'est pas rien. Si l'on regarde le panier INSEE, soit une consommation de 120 mètres cubes, nous avons une baisse de 13% du prix de l'eau sur Marseille. C'est bien moins que les 30% habituels lors d'un passage en régie, mais cela c'est inévitable avec les DSP. Cela donne d'ailleurs une idée du bénéfice indu de la SEM depuis des décennies dans ce dossier...

Connaissez-vous d'ailleurs le solde de trésorerie engrangé par la SEM, l'argent gagné en somme, depuis 15 ans ? 352 millions d'euros ou si vous préférez un peu plus de 700 euros par ménage. Si vous avez des difficultés de trésorerie pour construire une ligne de métro, adressez-vous à elle Monsieur le Président, Monsieur le Maire de Marseille, elle doit bien ça à nos concitoyens.

Ce qui est remarquable aussi c'est que la future EMM empruntera pour payer ses actionnaires. Oui, vous avez bien entendu. En général, on emprunte pour faire des investissements, des travaux. À Marseille, non ! Vous êtes incrédules peut-être ? Donnons quelques détails. Clairement les ridicules 100.000 euros de capital au départ ne peuvent aider en rien et encore moins à investir. L'argent de la SEM ne servira donc à rien. Il faut donc compter sur les rentrées d'argent des usagers. Le projet fait appel aussi à l'emprunt pour investir. Mais en réalité, fin 2019, le capital dû, du fait des emprunts, est de 27,6 millions d'euros alors que les dividendes distribués aux actionnaires sont de 26,5 millions

d'euros. Pour que cela soit bien clair, EMM n'aurait pas besoin d'emprunter pour les investissements prévus si elle n'avait pas à rétribuer les actionnaires. Nous trouvons cela tout simplement amoral et scandaleux !

Savez-vous Monsieur le Président que la durée d'une DSP est liée, au titre de l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la durée d'amortissement des installations mises en œuvre ? Elle ne peut la dépasser. En clair, en n'empruntant pas pour nourrir les actionnaires, la durée du contrat aurait dû légalement être plus courte.

D'ailleurs, comment justifiez-vous dans ce cadre que les quatre contrats eau et assainissement aient une durée identique ? 15 ans.

Monsieur le Président, il y aurait tant à dire sur ce contrat. Si la négociation avec les délégataires retenus avait été ouverte à une commission d'attribution plus large, ouverte à la diversité de notre assemblée communautaire, nous élus EELV, aurions pu faire des propositions, comme le sont les neuf amendements. Des amendements qui auraient permis aussi d'entendre les retours de la société civile à travers les associations avec qui nous avons travaillé à leur rédaction.

En particulier dans ces amendements, nous souhaitons évoquer le fait que de prévoir huit bornes-fontaines par mairie de secteur ou ville nous semblait un minimum et une attente des associations (amendement n°2). Mais le contrat présent en prévoit 15, soit une pour deux villes. Nous souhaitons que l'essentiel du fameux million concernant la gestion des abonnés en difficulté ne concerne pas quasi exclusivement que les habitats individuels. Que je sache, beaucoup de personnes aux revenus modestes sont dans l'habitat collectif ! (amendement n°4 et n°5). Nous souhaitons pointer du doigt que la SEM se rémunère aussi à travers des prestations externalisées par EMM à hauteur de 10 millions d'euros par an alors qu'il y a au moins 80 personnes en trop dans EMM (si on compare avec l'offre de SUEZ ou celle initiale de la SEM !) pour accomplir l'ensemble des tâches (amendement n°7). Une façon indirecte et condamnable de payer la SEM et ses actionnaires. Et enfin, essayer d'améliorer un tant soit peu, la possibilité de sortir de la DSP avant la fin, dans 10 ans par exemple. Là ce qui est proposé est tout simplement l'impossibilité financière de résilier le contrat.

Comment se fait-il Monsieur le Président que vous ne présentiez pas ce projet de DSP devant les électeurs, les élections sont si proches, et qu'en même temps vous interdisiez pendant 15 ans de la remettre en cause ?

Monsieur le Président, un vrai temps démocratique est nécessaire à l'examen de ce dossier. Les amendements c'est une façon de montrer qu'on ne peut demander aux élus de traiter un dossier de plusieurs gigaoctets de données techniques juste à travers des prises de position générales et sur quelques minutes. Ce dossier aurait mérité une discussion détaillée. Ce temps démocratique n'a pas existé, même pas en Commission, tant le temps de l'examen d'un tel dossier n'est pas compatible avec la tenue d'une Commission dans la semaine qui suit, qui plus est avec un vote de la Commission. La démocratie n'a pas non plus sa place dans la gouvernance à venir puisque dans le comité de pilotage, il n'y aucune place pour les usagers et leurs associations.

Il ne nous reste donc qu'à voter contre ces DSP, convaincus que c'est le citoyen qui est lésé dans cette affaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de passer la parole à M. Poggiale, Monsieur Agullo, je crois on peut difficilement critiquer le travail d'une Commission et le manque de démocratie quand on refuse de participer à cette Commission.

(Applaudissements)

La moindre des choses aurait été de faire entendre votre voix dans les instances de discussions et les instances délibérantes. Quant à votre analyse des offres, qui vous est

tout à fait personnelle, je la laisserai à vous-même et à *Eau Bien Commun PACA* puisque vous reprenez quasiment les mêmes arguments. C'est votre problème.

Quand vous dites qu'il n'y a pas d'investissement, je rappelle qu'il y a 400 millions d'euros d'investissement sur 15 ans. Ce n'est pas rien. Il y a des manières de présenter les choses. Je trouve que la façon dont vous présentez les choses n'est intellectuellement pas normale du tout.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, « *L'eau n'est plus une marchandise. Elle redevient un bien commun de l'humanité au service exclusif des usagers, des collectivités de ce territoire et des populations en souffrance au travers des coopérations internationales de projets* ».

Qu'elle soit un don du ciel pour certains, un don naturel pour d'autres, elle n'est pas une marchandise. Voilà le message que nous aurions pu envoyer en décidant aujourd'hui d'engager l'agglomération de la deuxième ville de France dans la réappropriation publique et citoyenne de son service public de l'eau et de l'assainissement.

Pour cela, il nous aurait fallu confirmer à cette séance trois décisions :

- La première, la création d'un établissement public ad hoc, intégrant les salariés des précédents délégataires dont le savoir-faire, la technicité sont unanimement reconnus, ainsi que les installations, les réseaux qui font la qualité des outils et qui sont, rappelons-le, financés à 100% par les usagers.

Au passage, la reprise des personnels dans un établissement public ne pose pas plus de problèmes que ce que vont faire les quatre délégataires en créant quatre nouvelles sociétés dédiées. Et j'ajoute que l'effectif total à reprendre est très éloigné du chiffre rédhibitoire de 2 000 annoncé en 2011 pour refuser tout retour en gestion publique.

Il sera au 1^{er} janvier 2014 de 480 emplois à temps plein pour l'assainissement et 476 pour l'eau, 956 au total avant la réalisation de toutes les mutualisations de services.

La deuxième décision aurait été la création d'une société publique locale d'approvisionnement du Canal de Marseille en perspective du projet métropolitain, avec les communes et les agglos concernées aussi par l'échéance du renouvellement de leurs contrats.

La troisième décision enfin, une nouvelle tarification progressive, écosolidaire, est mise en œuvre pour harmoniser par le bas le prix du mètre cube afin de ne pénaliser aucun usager et pour inciter à une consommation responsable.

Au lieu de tout cela, vous avez fait le choix de continuer à déléguer au privé l'exploitation de la ressource et du service de l'eau et de l'assainissement. Et comme le privé ne fait rien qui ne lui soit profitable, ses actionnaires vont continuer à encaisser des dividendes substantiels.

Certes, on nous annonce que les « *remontées de dividendes* » ont été mieux encadrées et ne devraient pas dépasser 106 millions d'euros sur 15 ans (7 millions d'euros par an). Ce qui en dit long sur les décennies d'enrichissement.

Mais faut-il encore préciser que viendront chaque année s'ajouter les trop fameux frais de siège des maisons mères et des holdings Veolia et Suez, "censées représenter" les charges de structures mutualisées, pouvant aller jusqu'à 2% du chiffre d'affaires pour l'eau et 3,5% des charges d'exploitation pour l'assainissement.

Un simple calcul sur les comptes d'exploitations inscrits au rapport annuel de 2012 nous indique que cette fourchette peut aller jusqu'à neuf millions d'euros par an, en sus des marges bénéficiaires.

Faites l'addition : 7+9 = 16 millions d'euros ou plus qui peuvent passer chaque

année de la poche des usagers à celle des actionnaires.

On nous annonce également une petite baisse du mètre cube moyen pour 2014. Mais vu que ce mètre cube facturé à l'usager variait au 1^{er} janvier 2013 de 3,12 euros à 4,12 euros, qu'en est-il dans les 16 communes concernées ? Et quand sera terminée la période de tuilage, de mise en place des quatre sociétés dédiées, quel sera ce prix du mètre cube facturé alors en 2015, 2016 ?

Rappelons-nous que la toute petite baisse de 2011, a été largement rattrapée en 2012 et 2013, avec des augmentations allant jusqu'à +9,69 % pour des communes du bassin centre. Ce genre d'expérience n'a aucune raison de ne pas se renouveler.

On a bien entendu que la tarification de notre mètre cube est comparable ou même avantageuse par rapport à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Strasbourg... On veut bien le croire, mais est-elle comparable ou même avantageuse par rapport aux deux communes de MPM restées en régie ? Ou par rapport à la régie du Pays de Martigues qui s'approvisionne en grande partie sur le Canal de Marseille comme nous-mêmes ? Pourquoi regarder ailleurs quand ces communes de MPM ou voisines sortent un mètre cube entre 1,50 euro et 2,50 euros ?

On nous annonce enfin, une « participation » importante des délégataires aux investissements. C'est d'ailleurs la raison qui a justifié un allongement de la durée des contrats de 10 ans à 15 ans.

Or qu'en est-il en réalité ?

Non seulement la « participation » du privé ne représente que le cinquième des 520 millions d'euros de travaux de renouvellement et d'investissement à faire sur 15 ans ; mais en plus cette « participation » des délégataires n'est en fait qu'une avance de trésorerie sur les travaux, que les usagers vont lui rembourser tout au long de ces 15 années, intérêts financiers compris.

Monsieur le Président, j'ai bien reçu mardi passé votre réponse à mon courrier du 10 octobre et je vous en remercie sincèrement. Car j'ai très souvent eu l'impression depuis juillet 2011, que nos questions et nos propositions dans le cadre de la commission AGER se perdaient dans un silence poli.

Monsieur GAUDIN. - C'est déjà pas mal !

Monsieur POGGIALE. - Mais c'est peu, vous qui donnez beaucoup d'habitude...

Si ce que je viens de dire dans cette intervention ne correspondait pas à la réalité des contrats, vous me l'auriez écrit dans votre réponse. Or, ce n'est pas le cas.

Et très franchement, si le contrôle renforcé de notre collectivité et les sociétés dédiées actées dans chaque contrat sont des nouveautés appréciables, elles ne sont pas de nature à construire une réappropriation publique et citoyenne du service public de l'eau et de l'assainissement. Pas même les comités des usagers dont vous venez de parler qui apparaissent ou disparaissent suivant les contrats à l'initiative du délégataire, d'où notre proposition de tout à l'heure et notre question orale.

Un dernier mot pour illustrer la différence de logiques qui nous animent dans cette assemblée.

Notre Groupe a proposé que les délégataires prélèvent sur leurs bénéfices après impôt, leurs quotes-parts équivalentes aux sommes que nous inscrivons chaque année aux budgets pour des projets de coopération internationale en application de la loi Oudin-Santini.

Aucun des trois contrats d'assainissement ne le prévoit. Et sur l'eau, ce ne sont pas les actionnaires de la SEM/VEOLIA qui vont participer sur leurs dividendes, mais tout simplement les usagers à hauteur de 0,5% des recettes annuelles issues de leur consommation et qui viendront probablement en charges déductibles sur l'impôt.

Vous conviendrez que ce n'est pas du tout la même chose.

Pour toutes ces raisons et après avoir participé comme nous l'avons fait aux différentes Commissions de travail, nous voterons contre ces quatre contrats de DSP.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Poggiale. S'il n'y a plus d'autres interventions, je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Durando, Boulay et de MM. Agullo, Fouquet, Sémériva, Zéribi, Repiquet, Madrolle et Timezouikht

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen à l'exception de Mme Desmats et de MM. Rosso et Guissani s'abstenant

Abstentions de Mme Mattei et de MM. Illac, Rahmani, Sanmarco et Mennucci

Abstentions du groupe Ensemble pour l'Avenir

M. Camillieri ne participe pas au vote.

32. AGER 002-25/10/13 CC - Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Centre - Approbation du choix du délégataire- Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes - Approbation du règlement de service

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Durando, Boulay, Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet, Sémériva, Zéribi, Repiquet, Madrolle et Timezouikht

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen à l'exception de Mme Desmats et de MM. Rosso et Guissani s'abstenant

Abstentions de Mme Mattei et de MM. Illac, Rahmani, Sanmarco et Mennucci

Abstentions du groupe Ensemble pour l'Avenir

M. Camillieri ne participe pas au vote.

33. AGER 003-25/10/13 CC - Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Ouest - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes - Approbation du règlement de service

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Durando, Boulay, Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet, Sémériva, Zéribi, Repiquet, Madrolle et Timezouikht

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen à l'exception de Mme Desmats et de MM. Rosso et Guissani s'abstenant

Abstentions de Mme Mattei et de MM. Illac, Rahmani, Sanmarco et Mennucci

Abstentions du groupe Ensemble pour l'Avenir

M. Camillieri ne participe pas au vote.

- 34. AGER 004-25/10/13 CC - Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Est - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes - Approbation du règlement de service**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Durando, Boulay, Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet, Sémériva, Zéribi, Repiquet, Madrolle et Timezouikht

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen à l'exception de Mme Desmats et de MM. Rosso et Guissani s'abstenant

Abstentions de Mme Mattei et de MM. Illac, Rahmani, Sanmarco et Mennucci

Abstentions du groupe Ensemble pour l'Avenir

M. Camillieri ne participe pas au vote.

- 35. AGER 005-25/10/13 CC - Budget annexe de l'Assainissement - Revalorisation d'autorisations de programme dans le cadre du Budget supplémentaire 2013**

Monsieur AMIRATY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 36. AGER 006-25/10/13 CC - Budget annexe de l'Eau - Ajustement d'Autorisations de Programme dans le cadre du Budget supplémentaire 2013**

Monsieur AMIRATY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 37. AGER 007-25/10/13 CC - Approbation de l'affectation d'une augmentation d'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'aqueduc Beynet sur le Canal de Marseille à Marseille (11ème arrondissement)**

Monsieur AMIRATY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 38. AGER 008-25/10/13 CC - Approbation de l'affectation d'une augmentation d'autorisation de programme pour la construction d'un réservoir d'eau potable à Roquefort-la-Bédoule**

Monsieur AMIRATY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. AGER 009-25/10/13 CC - Augmentation et affectation de l'autorisation de programme relative au recalibrage du ruisseau des Aygalades à Marseille 2ème arrondissement

Monsieur AMIRATY.- Avis favorable.

Madame BOULAY.- Nous n'avons pas réussi en Commission (puisque nous siégeons en Commission) à avoir les raisons de l'augmentation farouche de ces travaux sur le ruisseau des Aygalables. Nous savons que c'est un chantier extraordinaire qui est absolument indispensable, mais malgré tout, Mme Vassal nous a dit que nous l'aurions en Conseil municipal. Malheureusement, nous ne siégeons pas au Conseil municipal donc aujourd'hui, jour du vote, nous n'avons pas les éléments pour voter, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce dossier.

Monsieur AMIRATY.- Les éléments sont contenus dans le rapport lui-même. Il s'agit du rapport n°39. Cette augmentation intègre l'actualisation des quantités sur le marché principal de travaux suivant prestation restant à réaliser, notamment les déblais pollués et évacués, etc.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est aussi un chantier très complexe parce qu'il faut des déviations SNCF, des déviations de pratiquement tous les réseaux sur un kilométrage important. Effectivement, cela coûte plus cher que prévu.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de Mme Boulay et de MM. Fouquet, Agullo, Zéribi et Sémériva

40. AGER 010-25/10/13 CC - Régularisation de la situation foncière du réservoir du village de Sausset-les-Pins et construction d'un nouvel édifice. Procédure de Déclaration d'Utilité Publique. Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire

Monsieur AMIRATY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

41. AGER 011-25/10/13 CC - Demande d'ouverture de l'enquête préalable à l'institution d'une servitude administrative pour la desserte sanitaire et pluviale du Boulevard Meiffren et chemin de la Bastide Longue à Marseille 13ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42. **AGER 012-25/10/13 CC - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition et aux travaux du centre de transfert Nord**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

43. **AGER 013-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'Association Alma Mater pour la collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. **AGER 014-25/10/13 CC - Approbation des contrats de reprise "option fédérations" des cartons issus des déchèteries communautaires dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E avec Eco-Emballages et du contrat de reprise des métaux issus des déchèteries**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

45. **AGER 015-25/10/13 CC - Modification des conventions-cadres de mise à disposition de composteurs individuels et collectifs**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

46. **AGER 016-25/10/13 CC - Modification de la demande de subvention FEDER pour le financement de l'opération Noailles 2012**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. **AGER 017-25/10/13 CC - Approbation de conventions spécifiques avec Eco-Emballages relatives au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques et les métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. **AGER 018-25/10/13 CC - Approbation d'une convention à titre gratuit avec la société Collectors pour la collecte des capsules de café usagées contenant de**

l'aluminium dans les déchèteries de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 49. AGER 019-25/10/13 CC - Approbation d'une convention avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 50. AGER 020-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'association GERES pour la promotion du compostage de proximité et du jardinage au naturel**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 51. AGER 021-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'association Treize Événements pour l'organisation d'une manifestation de sensibilisation au gaspillage alimentaire et approbation d'une convention**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 52. AGER 022-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'association M2K13 pour le projet «une poubelle moderne » et approbation d'une convention**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 53. AGER 023-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 13 pour l'accompagnement d'artisans boulangers sur la réduction et le tri des déchets et approbation d'une convention**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, la Commission s'est réunie le 11 octobre.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, ces rapports me permettent d'intervenir sur la question récurrente que sont les impôts.

En effet, Monsieur le Président, vous avez retiré à l'occasion du dernier Conseil, un rapport ayant trait à l'augmentation du prix du ticket de tramway, bus ou métro de la RTM. Nous savons que vous l'avez retiré, sans doute de manière assez politique, pour mieux le représenter dans quelque temps.

Monsieur le Président, je ne vous ferai pas grief d'augmenter le ticket, car vous ne faites que transcrire l'augmentation voulue par le gouvernement de la gauche fiscaliste puisque la TVA passe de 7 à 10% et vous souhaitez répercuter cette augmentation.

Mais, je voudrais, Monsieur le Président, mes chers collègues, vous expliquer l'incompréhension des Marseillais à la fois à l'égard du gouvernement de gauche et de ses représentants locaux.

La gauche aura quand même permis l'exploit de nous apprendre que les valeurs de gauche peuvent être supérieures à la loi avec la triste affaire Léonarda.

La gauche aura aussi permis l'exploit d'inventer l'impôt rétroactif sur la fiscalité du patrimoine. Cette incohérence, pour ne pas dire cette inconséquence, nous la retrouvons aussi localement.

Comment faire croire aux Marseillais que ce gouvernement veut aider Marseille alors qu'on affaiblit Euroméditerranée par des combines politiciennes d'un autre temps, alors que la force d'Euroméditerranée réside dans le consensus et la gouvernance apaisée ? D'ailleurs, ce gouvernement n'hésite pas à reculer à nouveau le Conseil d'administration. Il devait se tenir lundi, mais il ne se tiendra que plus tard.

Comment ferez-vous croire aux Marseillais que le rabot fiscal ne peut toucher que les riches ? Car aujourd'hui, avec le cortège d'impôts que ce gouvernement vient de nous infliger, pas moins de 84 en 18 mois, vous aurez du mal.

Mais si nous faisons un petit focus local, nous remarquerons que ces derniers temps, il y a eu l'augmentation de la taxe ordures ménagères, l'augmentation de la taxe professionnelle en début de mandat, l'augmentation de la surtaxe communautaire sur le prix de l'eau, l'augmentation du Versement Transport par les entreprises de plus de neuf salariés et demain, probablement une augmentation des redevances sur les places de port, car nous savons tous qu'un projet en ce sens circule dans vos services.

Toutes ces augmentations, Monsieur le Président, le groupe UPAC les a refusées.

Aussi, nous vous demandons l'abandon définitif de ce rapport qui est un mauvais coup pour les Marseillais et qui impacte au premier chef les plus démunis, ceux qui ne peuvent pas faire l'avance de l'abonnement. Monsieur le Président, pour une fois, faites à Marseille comme le gouvernement fait à Paris, pour avancer, reculez.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Teissier, il ne vous a pas échappé que je n'étais pas candidat à Euroméditerranée, j'étais candidat à une autre élection. Ensuite, pour ce qui est de la TVA, lorsqu'un gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, augmente la TVA, cela se répercute toujours sur les tarifs de nos concitoyens. Si je ne répercute pas dans la prochaine séance cette TVA, c'est pratiquement deux millions d'euros que la Communauté urbaine devra prendre elle-même en charge.

Nous avons discuté en réunion des Maires, nous avons trouvé un compromis : nous n'augmentons pas la part qui est liée au contrat avec la RTM qui nous aurait obligés à reporter l'inflation dès cette année comme dans toutes les villes de France sur les tarifs. Nous avons décidé à l'unanimité de reporter la TVA. Ensuite, la responsabilité des uns et des autres ne me concerne pas. Je gère une collectivité.

D'autre part, je ne vous ferai pas l'injure de rappeler que dans la mandature, la municipalité a augmenté deux fois les impôts et a une fois touché les bases donc les augmentations que la Communauté urbaine a faites sont quand même très inférieures à ce qui s'est passé à la ville.

Voilà ce que j'avais à vous répondre.

Monsieur GAUDIN.- En 18 ans, la mairie de Marseille a augmenté les impôts de 2% par an. Sur 18 ans évidemment, cela fait des sommes raisonnables, mais importantes aussi. Mon propos n'est pas celui-là. Mon propos, c'est sur la manière de faire, car j'approuve bien entendu ce que vient de dire notre collègue M. Guy Teissier sur la fiscalité : 50 milliards en moins d'un an et demi, décidés sur l'ensemble de nos compatriotes français, c'est quand même quelque chose auquel personne n'avait été habitué avant.

Mon propos porte sur Euroméditerranée. J'entends dire beaucoup de choses. C'est un Premier Ministre, à l'époque, M. Édouard Balladur qui avait des liens personnels avec la Ville de Marseille qui répondait favorablement à l'appel du Maire de Marseille, M. Vigouroux, du Président de la Région, moi-même à cette époque-là et de M. le Président du Conseil général. Nous avons installé Euroméditerranée. Quand on regarde aujourd'hui comment cet établissement public a évolué, on ne peut que s'en féliciter, mes chers collègues.

Bien sûr, on peut critiquer et dire qu'il n'y a pas eu assez de logements sociaux, etc. alors qu'il y en a eu plus qu'ailleurs construit sur ce territoire. Bref, là où il n'y avait que des terrains vagues et des herbes folles, s'élèvent aujourd'hui des buildings. Il y a la vie, l'économie, les emplois, une parfaite réussite.

Il y a une tradition, Monsieur le Président. Certes Euroméditerranée est composé de représentants de l'État de tous les Ministères, cela fait beaucoup de monde et de représentants des collectivités territoriales.

L'usage veut que chaque collectivité réalise à un moment donné les membres du conseil d'administration. Généralement, un accord est toujours intervenu. Depuis l'origine et la création d'Euroméditerranée, les politiques – tant décriés, mais ce sont eux qui sont élus et qui portent une écharpe tricolore – venant de toutes les institutions se sont toujours mis d'accord. Dans un premier temps, c'est M. Muselier qui a été élu Président. Ensuite, quand celui-ci est devenu Ministre, c'est moi qui l'ai remplacé pendant un certain nombre d'années. Puis M. Muselier est redevenu Président lorsqu'il n'a plus été Ministre. Puis c'est notre collègue M. Teissier qui a été élu.

Il y a une administration parfaite. La Chambre Régionale des Comptes n'a jamais trouvé à redire sur ce qui s'est fait depuis l'origine sur Euroméditerranée et il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas voir que ce chantier d'intérêt national, le seul qui existe dans notre pays, est une véritable réussite.

Et voilà que tout d'un coup, à la veille d'une grande échéance – l'échéance municipale est pour Marseille, mais également pour 36 000 autres communes, c'est quand même important les élections municipales dans notre pays – on nous dit : « Non, maintenant, puisque vous avez renouvelé vos représentants, nous allons procéder à l'élection d'un nouveau Président ».

La loi, sans doute, le permet, mais il y a l'usage et la tradition républicaine. Cela me choque profondément que l'on demande, paraît-il, aux fonctionnaires d'État, de venir participer au vote.

Nous avons eu l'occasion, dans deux circonstances particulières, de procéder à l'élection de la Présidente tout d'abord et du Président ensuite du Parc National des Calanques sans que les fonctionnaires ne participent. C'est même assez ahurissant parce qu'ils ne participent pas au vote, mais ils sont comptabilisés. En effet, s'il y a deux candidats, et c'est la démocratie, il faut alors attendre le troisième tour pour faire élire le Président car

les fonctionnaires d'État ne votent pas, mais sont comptabilisés parmi les votants. C'est quelque chose d'assez ahurissant.

Voilà que tout d'un coup, on nous dit que l'on va bousculer cette tradition. Que demandaient mes amis politiques et moi-même ? Premièrement, nous sommes assez satisfaits que la date du Conseil d'administration soit renvoyée. Il me semble que c'est la moindre des choses. Deuxièmement, d'ordinaire, ce sont les élus ensemble qui décident et pas les hauts fonctionnaires d'État venant représenter les Ministères. S'ils se permettent, s'ils ont reçu les instructions, si telle ou telle personnalité a demandé que les fonctionnaires d'État votent, cela me choque profondément. Ce n'est pas dans nos usages, ce n'est pas dans notre tradition.

Que l'on change le Président d'Euroméditerranée, c'est normal. Que tantôt il soit issu du Conseil général, comme on le fait au Canal de Provence – notre collègue Vert ne connaît pas bien l'histoire de la création du Canal de Provence qui a apporté tant de richesses pour les agriculteurs sur l'ensemble de nos départements – tantôt il peut y avoir un élu issu de la Communauté urbaine, de la Ville de Marseille ou autre, mais que l'on fasse intervenir les fonctionnaires de l'État, même si cela a déjà été fait par le passé, je n'y suis pas favorable. De plus, il vaut mieux reporter puisque j'ai appris que notre collègue, M. Coppola, était candidat lui aussi à la présidence d'Euroméditerranée, en même temps que M. Vauzelle. Cela leur laissera le temps de faire des primaires adaptées à cette situation.

Mais sur le principe, même si la loi peut leur permettre de voter, s'ils votent, ce sera vraiment un geste supplémentaire d'inimitié, de non-considération, à l'égard des élus de Marseille, quelle que soit leur origine politique.

(Applaudissements)

54. DTUP 001-25/10/13 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition du Système d'Aide à l'Exploitation de Marseille Provence Métropole

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

55. DTUP 002-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération de renouvellement des rames de métro - Études et assistance à maîtrise d'ouvrage

Madame BOULAY.- Je ferai cette intervention au nom de Sylvie Nespoulous qui n'a pas pu être présente ce matin, mais c'est un dossier qu'elle suit depuis longtemps.

Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, les rapports n°55 à 61 de la Commission DTUP, que nous approuvons, attestent que la collectivité va investir des millions d'euros dans l'entretien et le renouvellement de son métro.

Voici un investissement qui est en accord avec le Plan Climat Énergie Territorial adopté en juin 2012.

Ce n'est pas le cas des rapports de la Commission Voirie qui programme des investissements routiers pour « fluidifier la circulation ». L'expression est plus techno, plus cool que la devise pompidolienne : « adapter la ville à la voiture », mais c'est en réalité la même chose. On avait déjà la L2, le Tunnel Prado Sud, le Boulevard Urbain Sud. On aura donc désormais la U430.

La U430, cette nouvelle voie censée permettre le contournement de Saint Loup, c'est la superposition d'une idée fausse et d'un fantasme.

L'idée fausse, c'est de continuer à croire que donner plus de place à la voiture va réduire les embouteillages et la pollution en ville. Alors que les experts expliquent qu'en ville, tout espace libre est quasi instantanément occupé par la voiture...

Quant au fantasme, c'est celui de « *la voie de contournement* ».

Saint-Loup est un quartier urbain. Créer une voie de circulation supplémentaire pour les voitures ne règlera rien, provoquera au contraire un afflux de voitures et une dégradation des conditions de vie.

Mais l'irresponsabilité des aménageurs dopés au bitume a surtout des conséquences graves sur la santé publique.

Une publication récente de l'Organisation mondiale de la santé nous rappelle que la pollution de l'air est un facteur majeur de détérioration de la santé, de développement de cancers et de surmortalité.

En septembre 2012, l'Institut de Veille sanitaire démontrait qu'habiter à proximité de voies à forte densité de trafic générerait une augmentation significative des pathologies respiratoires et cardiovasculaires.

Quant à l'association Santé Environnement France, son secrétaire général le docteur Patrice Halimi déclarait il y a un an que nous étions localement face à une « *catastrophe lente, un enjeu sanitaire lourd* » : « *200 morts par an à Marseille sont liés à la pollution de l'air, 8 mois de durée de vie en moins pour chaque Marseillais*. Il constatait également que: « *la mobilisation des pouvoirs publics et des collectivités territoriales n'était pas à la hauteur des enjeux* ».

Or que dit l'étude d'impact de la U430 ?

« *Le projet de création de la U430 entraîne une hausse des consommations énergétiques de l'ordre de 30%* ». Là, nous sommes interloqués...

Cette même étude d'impact annonce : « *une augmentation importante de tous les polluants (entre 29 et 34%)* ». Là, nous sommes très inquiets.

Enfin, l'étude révèle que l'exposition des riverains à des cancérigènes avérés, comme le benzène, sera augmentée de plus de 250%. Là, on n'est plus du tout d'accord !

C'est pourquoi nous, les écologistes, nous voterons contre ce projet de U430. Tout comme, nous avons voté contre le PDU. Un PDU partagé entre la volonté, de ménager la chèvre et le chou, en clair les transports collectifs et la circulation automobile. Une absence de choix qui en fin de compte met en danger la santé de nos concitoyens.

Monsieur le Président, les élus EELV entendent défendre une politique qui développe réellement les transports collectifs, la marche à pied et le vélo et surtout, une politique qui préserve la santé des habitants. C'est pourquoi nous demandons, Monsieur le Président, la mise en œuvre prioritaire d'une alternative en transports collectifs pour la desserte de la vallée de l'Huveaune.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

56. DTUP 003-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux grosses réparations et maintenance sur matériels roulants ferroviaires pour la grande révision des boggies du métro

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

57. DTUP 004-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux prestations de maîtrise d'oeuvre de l'opération de renouvellement des rames de métro

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. DTUP 005-25/10/13 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux aménagements de voirie et équipements de transport en commun

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

59. DTUP 006-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative au financement des travaux pour la création du pôle d'échanges Marseille Euroméditerranée

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

60. DTUP 007-25/10/13 CC - Approbation d'une convention avec la Régie des Transports de Marseille concernant une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'opération de renouvellement des rames de métro

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

61. DTUP 008-25/10/13 CC - Approbation d'une convention avec la Régie des Transports de Marseille concernant une prestation de conduite d'opération dans le cadre de l'opération de grande révision des boggies du métro

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

62. DTUP 009-25/10/13 CC - Approbation des nouveaux tarifs de transport en commun sur le territoire communautaire consécutifs à l'indexation annuelle et à l'augmentation du taux de TVA pour le transport de voyageurs

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

63. DTUP 010-25/10/13 CC - Rectification de la délibération DTUP 002-357/13/CC du 28 juin 2013 relative au lancement d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement en enclos de Marseille

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Hadj-Chikh, Palloix, Ortiz et de MM. Poggiale et Dutoit.

64. DTUP 011-25/10/13 CC - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de Délégation de Service Public de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

65. DTUP 012-25/10/13 CC - Lancement de l'enquête publique pour la constitution de servitudes d'ancrage des supports des lignes aériennes de contact et des câbles d'alimentation pour l'opération de prolongement du réseau de tramway sur le tronçon Canebière – Cours Saint-Louis – Castellane

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

66. DTUP 013-25/10/13 CC - Approbation d'une convention relative aux conditions d'utilisation du réseau de transport ferroviaire régional sur les communes de Marseille et Septèmes-les-Vallons par les titulaires de Pass XL

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

67. DTUP 014-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention au Grand Port Maritime de Marseille pour une étude sur les origines et destinations des marchandises portuaires

Monsieur MOLINO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

68. DTUP 015-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative au cofinancement de l'aménagement d'une voie réservée aux transports collectifs sur l'A7

Monsieur CHENOZ.- Monsieur Le Président, nous intervenons sur ce rapport, car il paraît, a priori, être une bonne idée, mais en fait, c'est une fausse bonne idée.

En effet, depuis très longtemps, on fait tout pour que les voitures qui viennent d'Aix diminuent en arrivant à Marseille. On aurait pu prendre le doublement de voie ferrée, cela n'a pas été fait par la Région. Et aujourd'hui, on pense que la bonne idée est de faire une voie de bus à l'entrée de Marseille justement pour faciliter l'entrée des bus.

L'étude de la DREAL, de l'État, que l'on n'a pas eu en Commission et que personne ne connaît d'ailleurs, donne comme opportunité de faire une voie réservée aux bus à partir de l'échangeur de Plombières, jusqu'à la gare Saint Charles.

En ce qui nous concerne, nous pensons que la voie devrait être mise plus en amont, à peu près au niveau de l'hôpital Nord parce qu'autrement, il va y avoir une embolie et on verra cela dans le mois qui vient puisque cela va être fait, et les cars n'arriveront même pas à la voie qui leur est réservée.

Cette étude coûte un million d'euros, cela fait cher pour un coup de peinture sur le sol.

Je pense qu'on ne peut pas emprisonner les Marseillais dans un bouchon qui est prévisible dans les jours qui viennent et je vous demande, Monsieur le Président, de retirer ce rapport, autrement, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Monsieur MADROLLE.- Vous allez être étonnés, mais je suis complètement d'accord avec M. Chenoz. En étudiant ce rapport, on voit bien que le tracé proposé aujourd'hui ne convient pas aux modes de circulation.

Je rajouterai, et Gérard Chenoz a complètement raison, qu'on pourrait imaginer au-delà des bus, penser au covoiturage en venant d'Aix. Si on veut faire un projet ambitieux, faisons-le, mais faisons-le réellement, et non pas en mettant sur une chaussée un coup de peinture qui coûte un million d'euros.

Monsieur MOLINO.- Monsieur le Président, je veux bien qu'on revienne sur les travaux qui ont été faits en Commission, mais je tiens à préciser qu'il y a eu un avis favorable unanime de la Commission. M. Chenoz a soulevé ce problème, mais in fine, il y a eu un avis unanime de la Commission.

Monsieur CHENOZ.- Je me suis abstenu et j'étais à jeun !

Monsieur MOLINO.- Vous étiez à jeun, moi aussi !

Donc Monsieur le Président, c'était un avis favorable de la Commission, mais non unanime !

Monsieur LE PRESIDENT.- D'une part, la participation de la Communauté urbaine n'est que de 100 000 euros dans ce projet. D'autre part, le projet de l'hôpital Nord est un projet d'extension future. Là, il s'agit d'une expérience favorable aux transports en commun pour l'entrée dans Marseille. Je ne pense pas que la voie entre Plombières et la place d'Aix soit la partie la plus embouteillée de Marseille.

Je crois que c'est la passerelle de Plombières qui est très embouteillée, mais certainement pas la voie qui mène à la place d'Aix. Je ne pense pas qu'un bus en site propre sur cette partie-là gêne énormément la circulation. Deux voies me paraissent suffisantes. Je n'ai pas de raison, de plus ce n'est pas quelque chose qui coûte...

Une voix.- Alors retirez-le !

Monsieur LE PRESIDENT.- Pourquoi le retirer ?

Monsieur CHENOZ.- Il va y avoir des remontées de circulation...

Monsieur LE PRESIDENT.- Mais ça, c'est vous qui le dites, Monsieur Cheno, pour ma part, je n'y crois pas du tout. C'est comme les navettes maritimes, on a vu !

Je ne retire pas ce rapport. Y a-t-il des votes contre ?

Monsieur GAUDIN.- Monsieur le Président, je suis désolé d'intervenir régulièrement, mais là aussi, que voulait M. le Maire illustre de cette ville au moment où l'on fait l'autoroute Nord ? Il voulait faire arriver l'autoroute jusque sur le Vieux Port et il fallait pour ce faire, faire sauter l'église Saint Ferréol les Augustins.

Les quelques mangeurs d'hosties qui étaient au Conseil municipal à l'époque ont fait en sorte – il n'y avait pas M. Benzi à l'époque – à ce moment-là de convaincre le protestant Maire de l'époque que l'on ne pouvait pas faire sauter une église, que l'on changeait le paysage urbain. Le Maire de Marseille s'est rallié à cela. Cependant l'autoroute est arrivée jusqu'à l'Arc de Triomphe de 1848.

Que faisons-nous aujourd'hui ? On recule. On ne reculera pas jusqu'à Rivesaltes, Monsieur François-Noël Bernardi, même si nous rentrons dans la période des 100 ans de la guerre de 14, mais cela prouve que de temps à autre, on change d'avis par rapport à ce que l'on avait initié auparavant.

On a bien changé d'avis sur les étudiants ! À l'époque, M. Defferre et M. Marcellin les voulaient le plus loin possible, à Luminy, à Saint-Jérôme, à Château Gombert ! Et que faisons-nous depuis quelques années ? Nous les ramenons sur la Canebière en faisant une faculté sur la Canebière.

Là, c'est pareil ! On recule l'entrée des véhicules dans Marseille. Cela devrait plaire à nos collègues Verts. On refait une ZAC avec quantité d'espaces verts et d'équipements collectifs. Je découvre un peu cette affaire de passage pour le bus. Tout est à étudié, mais ne nous ne précipitons pas quand même.

Une voix.- Et l'étude !

Monsieur GAUDIN.- L'étude, peut-être ! Au moment où l'on devrait faire des économies, nous engageons des études même si nous ne participons que modestement. Nous n'avons pas besoin de faire toutes ces études. Faites confiance aux élus pour prendre une décision !

Moi aussi Monsieur le Président, j'aurais préféré que vous le retiriez. Si vous ne le retirez pas, je pense que mes amis ne l'accepteront pas.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Vote contre du groupe UPAC
à l'exception de MM. Giorgi, Orgeas, Ghignonetto et Piccirillo s'abstenant

Abstention du groupe Ensemble pour l'Avenir

Monsieur LE PRESIDENT.- Le dossier n'est pas adopté.

(Applaudissements)

Monsieur GAUDIN.- On découvre tout dans la lecture des journaux.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, Monsieur le Maire, il y a eu une Commission avant.

Monsieur MOLINO.- Nous avons eu une discussion en Commission. Je répète que M. Chenoz a attiré notre attention, mais ensuite, Gérard Chenoz ne s'étant pas prononcé, il y a eu un avis unanime de la Commission.

Je tiens à le préciser, car le travail s'est fait en Commission. Je ne voudrais pas que l'on ait l'impression qu'on ne travaille pas en Commission. Je crois que c'est la première fois que cela arrive.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Chenoz, on avait compris ! De toute façon, à chaque Assemblée maintenant, il y a des votes en séance qui sont le contraire des votes exprimés en Commission. C'est votre problème. Moi, je ne ferai pas de politique.

Monsieur AMIRATY.- Entre deux rapports, je voudrais au nom de mon collègue Croce et moi-même intervenir sur une question qui concerne les transports.

Monsieur le Président, avec mon collègue Alain Croce, nous sommes en train de travailler sur les parkings de la gare SNCF TER de Pas des Lanciers.

En avril 2009, un plan quinquennal a été signé entre la Communauté urbaine et le Conseil général et la question des parkings relais pour les gares a été évoquée. Nous avons décidé d'affecter un certain nombre de moyens.

Aujourd'hui, la SNCF est en train de retirer l'accueil physique sur cette gare qui est pourtant extrêmement fréquentée. Il est vrai que nous avons sans doute une responsabilité, et nous, élus, aimerions revenir au travail sur cette question des parkings nécessaires. La SNCF indique qu'il y a moins de fréquentation, c'est tout à fait normal, il n'y a pas de parking pour accueillir les gens.

Une rencontre a eu lieu entre la Région, la SNCF, la Ville de Marignane, la Ville de Saint-Victoret, nous-mêmes et les comités des usagers. Mes collègues sont ici présents. Il va y avoir un nouveau comité de ligne et nous aimerions qu'enfin les parkings puissent se réaliser. Ce sera un véritable aspirateur à voitures et il vaut mieux qu'il y ait des voitures dans ces parkings que sur l'autoroute A55 ou autre autoroute.

Nous insistons fortement sur la présence autour de cette table pour la prochaine réunion de la Communauté urbaine et du Conseil général. Des solutions se profilent. Pourquoi ne pas faire deux parkings : un côté Marignane, un côté Saint-Victoret. Nous avons là une union des élus. Il y a les pro Métropole, les anti Métropole, faisons déjà la démonstration que toutes les collectivités sont capables de travailler entre elles, dans l'intérêt général et quel intérêt général ! Les transports publics, la lutte contre la pollution.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Amiraty.

S'agissant de la délibération n°68, je dois dire que ce qui n'a pas été voté ce matin, c'est la part MPM, ce qui ne veut pas dire que le projet ne se fera pas.

Monsieur CHENOZ.- Mais nous ne serons pas responsables !

Monsieur LE PRESIDENT.- Responsables de quoi ? Enfin !

Monsieur CHENOZ.- Des bouchons !

69. DTUP 016-25/10/13 CC - Approbation d'une convention de cofinancement avec l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée relative à l'aménagement d'une voie réservée aux transports collectifs sur l'A7

Le rapport est retiré

70. DTUP 017-25/10/13 CC - Approbation de l'avenant 1 à la convention relative à la mise en oeuvre d'une gamme "alternative" multimodale sur les trajets entre Aix-en-Provence et Marseille et entre Aubagne et Marseille

Monsieur MOLINO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce sont des avis favorables sous réserve maintenant ! Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

71. DTUP 018-25/10/13 CC - Approbation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les dispositifs publicitaires équipant les stations du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Marseille

Monsieur MOLINO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

72. DTUP 019-25/10/13 CC - Approbation du dispositif visant à améliorer l'attractivité des transports en commun à Marseille à l'issue de l'appel à projets portant sur le recrutement de médiateurs sociaux en emploi d'avenir et approbation d'une convention

Monsieur MOLINO.- Il y a eu une réserve de vote du groupe UPAC à l'exception de M. Moulins qui s'est abstenu et un avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe UPAC à l'exception des élus de La Ciotat, Cassis, Saint-Victoret, Carnoux-en-Provence et Ceyreste s'abtenant

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, 13 rapports ont été adoptés à l'unanimité de la Commission.

Deux rapports importants concernent Marseille. En réalité ce sont des sujets d'intérêt communautaire voire métropolitains. Il y a d'une part le rapport n°73 concernant les

modalités de suivi du PLU de Marseille qui permettra dans un an de faire le point sur toutes les avancées, sur la vision qu'a apporté ce PLU qui a pour ambition de pouvoir déborder le cadre de Marseille et s'appliquer aux alentours, à l'ensemble du territoire. L'autre rapport, le n°82, concerne le passage des ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine architectural et urbain et paysager) en AVAP. Cela concerne essentiellement Marseille, mais dans la vision métropolitaine, cela va concerner toute une série de personnes autour.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire.

73. AEC 001-25/10/13 CC - Modalités de suivi du Plan Local d'Urbanisme de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

74. AEC 002-25/10/13 CC - Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat - Approbation de la modification n°1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre de M. Repiquet

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen
à l'exception de M. Guissani s'abstenant

et de Mme Desmats et MM. Magro, Molino, Rosso votant pour

Abstentions de Mmes Durando, Boulay, Mattéï et de MM. Illac, Zéribi, Agullo,
Sémériva Fouquet

75. AEC 003-25/10/13 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carry-le-Rouet - Approbation de la modification n°1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

76. AEC 004-25/10/13 CC - Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues. Approbation de la modification n°4

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

77. AEC 005-25/10/13 CC - Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule. Approbation de la modification n°1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**78. AEC 006-25/10/13 CC - Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons -
Approbation de la modification n° 12**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

79. AEC 007-25/10/13 CC - Engagement d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat pour la réalisation d'un complexe hôtelier

Monsieur REPIQUET.- Monsieur le Président, mon intervention concerne les délibérations n°74 et 79. Je voudrais, tout d'abord, rappeler que notre institution est un élément important de l'exécutif local et, joue à ce titre un rôle politique majeur.

Si nous devons gérer avec beaucoup de prudence et de rigueur le patrimoine communautaire, nos décisions ont, aussi, des conséquences politiques dont nous devons tenir compte.

Je vous le dis, cette délibération n°79 est choquante, sur le fond comme sur la forme et donc je ne la voterai pas !

De quoi s'agit-il ?

La Ville de La Ciotat est propriétaire d'un ensemble immobilier qui comprend l'ancienne caserne des pompiers, l'ancienne caserne de gendarmerie, le théâtre municipal et divers locaux annexes. Ce vaste ensemble est situé en centre-ville, en bordure de la promenade du front de mer et profite d'une vue imprenable sur la rade de La Ciotat. Cet emplacement de tout premier ordre a, bien entendu, attiré la convoitise des promoteurs...

L'équipe municipale a imaginé de vendre cet ensemble immobilier à un promoteur, la société Progéral, pour la somme globale de quatre millions d'euros. Ce prix est assorti d'un « droit » à construire de 10 000 mètres carrés.

Progéral prévoit sur cet emplacement la construction d'un hôtel quatre étoiles de la chaîne Marriott.

Admettons que la démolition/reconstruction revienne à 2000 euros le mètre carré, nous obtenons un prix de revient total de 24 millions d'euros, achat compris.

Le projet, tel qu'il a été soumis au conseil municipal du 11 février 2013, prévoit la réalisation de 77 chambres et de 40 suites familiales... On imagine bien que, dans le cas où cet hôtel ne tiendrait pas toutes les promesses commerciales qu'on peut en attendre, il serait aisé de le transformer en logements de grand luxe afin de mieux le revendre.

De tels logements, idéalement placés, peuvent s'estimer à un prix minimum de 8000 euros le mètre carré. Le prix de la revente s'établirait donc à quatre-vingts millions d'euros. Près de quatre fois le montant investi ! Une énorme plus-value qui rend totalement inapproprié le prix auquel la ville est prête à consentir cette vente ! À titre indicatif, le montant de la plus value sur cette opération suffirait à résorber en totalité l'endettement de la ville de La Ciotat !

Parlons un peu du projet lui-même.

Le secret a été bien gardé et bien peu de personnes peuvent se vanter d'avoir vu les esquisses du projet de l'architecte Michel Wilmotte. Nous savons tout de même que le bâtiment de l'hôtel Marriott comportera cinq étages sur rez-de-chaussée et s'élèvera à une hauteur de plus de vingt mètres pour une largeur de plus de 100 mètres.

L'intégration de cette construction monumentale dans l'alignement des constructions du front de mer, à proximité immédiate du « Grand Bal », de la chapelle

classée et du cinéma l'Eden est tellement problématique que l'équipe municipale a été contrainte de créer une nouvelle zone du PLU spécialement pour ce seul projet ! L'enquête publique a fortement mobilisée les Ciotadens. Une pétition a réuni près de 2000 signatures, ce qui est absolument considérable pour une ville dont le centre ne compte guère plus de 5000 habitants !

La commissaire enquêtrice a d'ailleurs conclu son rapport de façon défavorable.

Et puis, ce bâtiment promis à la démolition abrite le théâtre municipal, le seul théâtre de la ville qui, comme tous les théâtres est régi par l'ordonnance de 1945 qui est très claire sur le sujet : je cite « Aucune salle de spectacles publics ne peut recevoir une autre affectation ni être démolie sans que le propriétaire ou l'utilisateur ait obtenu l'autorisation du Ministre concerné ». Mais quand et à qui une telle autorisation a été demandée ? Qui peut produire l'accord du Ministère ?

Le projet jette une ombre définitive, au sens propre et figuré, sur les parcelles situées en périphérie et notamment sur les jardins de la rue adjacente.

Les propriétaires de ces parcelles, réunis en associations de défense, ont été traités avec la plus grande désinvolture. Ils vous ont d'ailleurs adressé un courrier dans ce sens. Leur questionnement est pourtant légitime ! Leur qualité de vie et la valeur marchande de leurs biens immobiliers sont menacées. Ils méritent d'être entendus et écoutés !

Il n'est pas acceptable de considérer les citoyens de la ville de La Ciotat comme quantité négligeable face aux enjeux financiers de cette transaction !

Ce projet n'est pas un projet pour les Ciotadens ! Il ne leur ressemble pas ! L'argument des 80 emplois que créerait l'hôtel Marriott n'est qu'un alibi. Chacun sait bien que ces emplois ne profiteront pas majoritairement à des Ciotadens.

La situation économique et sociale du centre-ville est préoccupante. Les Ciotadens ont bien d'autres attentes que cet hôtel...

L'urgence n'est pas là et la ville a absolument besoin de conserver son patrimoine foncier pour financer, dans les années qui viennent, de vrais projets de développement... Mais ceci est une autre histoire !

Monsieur le Président, mes chers collègues, il est manifeste que la délibération 79 est une tentative brutale pour imposer un projet qui n'est pas conforme aux intérêts des Ciotadens.

Où est l'intérêt général dans une affaire de spéculation immobilière où le patrimoine communal est cédé pour un prix dérisoire à un promoteur privé ? Où est l'intérêt général dans une opération projetée sans aucune concertation avec les riverains et les citoyens ? Où est l'intérêt général dans un projet qui ne respecte ni les règles fondamentales de l'urbanisme ni l'ordonnance de 1945 ?

La délibération du Conseil municipal fait d'ores et déjà l'objet d'une procédure devant le tribunal administratif. Tout permis de construire qui sera déposé fera inévitablement l'objet de recours de la part des associations de riverains.

Est-il vraiment souhaitable que notre institution se compromette sur une opération aussi mal engagée sur la forme et aussi contestable sur le fond ?

Nous devons prendre en compte la désaffection croissante de nos concitoyens pour tout ce qui touche à la politique. Si nous voulons progressivement ramener les citoyens vers les urnes, il nous faut impérativement faire preuve, dans nos décisions, de prudence, de rigueur et de transparence.

N'entretenons pas l'ambiguïté si préjudiciable à notre démocratie, soyons exemplaires...

En conclusion, je vous demande donc, Monsieur le Président, de retirer du vote

la délibération n°79.

Je vous remercie.

Monsieur BORE.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Conseil, permettez-moi de répondre à M. Repiquet.

Je voudrais répondre sur le PLU de La Ciotat et la fameuse question n°79 puisqu'il est dit que nous approuvons un PLU, le PLU de La Ciotat qui a été cité en exemple, je vous le rappelle, dans divers congrès qui ont eu lieu ici même pour parler du logement puisque nous avons fait, de 2001 à 2006 et maintenant en 2013, un PLU qui tient compte de l'équilibre des habitats sur notre commune.

Nous avons été le premier PLU de la Communauté urbaine (nous avons essuyé les plâtres), mais nous avons aussi été le premier PLU de la Communauté urbaine et de ce département à ouvrir un certain nombre de terrains avec des contraintes pour le logement social, et le parcours de l'habitat qui me tient à cœur et que nous développons sur La Ciotat.

Nous sommes le premier PLU de la Communauté urbaine à introduire dans notre modification un article disant que quoi qu'on fasse, si on fait plus de 5 logements, l'un d'entre eux doit être conventionné. Je crois que sur toutes les villes de la Communauté urbaine et dans ce département, aucun PLU ne place un niveau d'exigence tel que nous le faisons à La Ciotat.

Concernant l'hôtel, je ne sais pas ce qu'il y a à La Ciotat. J'ai des opposants qui ont dû avoir des problèmes d'enfance, car ils sont contre les hôtels. Ils ont dû être perdus dans des hôtels quand ils étaient enfants... On avait déjà arrêté un hôtel à côté de la Mairie sur la ZAC de la Source du Pré pour des contingences juridiques. Je vois qu'on emploie ces mêmes contingences sur ce site.

De plus, on me parle de 2000 signatures qui ont été faites sur le marché et dans les permanences politiques, en effet, il y a cinq riverains qui sont derrière ce projet dont je comprends la détresse. D'ailleurs, mon adjoint ici présent, Henri Mattéï les a reçus plusieurs fois.

Mais faut-il qu'à La Ciotat, on ne puisse pas se développer ? Faut-il qu'à La Ciotat, Monsieur Repiquet, où nous perdions des habitants, nous en regagnions ? Faut-il qu'à La Ciotat où nous perdions des emplois, nous en regagnions ? Faut-il qu'à La Ciotat où nous fermions des classes, nous en rouvrons à l'heure actuelle ? Faut-il aussi qu'à La Ciotat, on vienne en ouvrant le grand livre pour voir toute la misère du monde ? Faut-il qu'à La Ciotat, vous soyez nostalgique d'un passé ?

Je citerai M. Dutoit qui a dit en ce début de Conseil : « Arrêtez vos prises de position dogmatiques ».

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, nous allons voter contre ce rapport pour plusieurs raisons. Nous aurions préféré qu'il soit retiré et qu'on prenne plus de temps pour réfléchir.

Je ne suis pas de La Ciotat, je suis un élu de Marseille et je me permets de reprendre les quelques notes que les élus de La Ciotat non présents pour des raisons que l'on connaît tous...

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y en a un ici.

Monsieur POGGIALE.- Je parle des miens pas des vôtres.

Il nous semble que la concertation sur ce dossier a été réduite au minimum légal et qu'elle aurait mérité davantage de préoccupation, que la construction programmée de

logements est indispensable, mais que le manque d'équipements et d'infrastructures publiques est évident. Il y a une absence du Plan local de Déplacements Urbains, du plan local de l'environnement et d'un développement du service public indispensable à notre ville, avec comme cerise sur le gâteau, la vente au privé de 2800 mètres carrés de bâtiments publics dont le théâtre du Golf toujours en activité pour y construire un complexe hôtelier quatre étoiles en proposant de surcroît une dérogation de huit mètres supplémentaires sur la hauteur en plein front de mer et cela au détriment des habitants et de l'école voisine.

Nous ne sommes pas contre, contrairement à ce qui est dit par M. le Maire, la construction d'un hôtel quatre étoiles à La Ciotat, mais pas dans ce lieu et pas au détriment de bâtiments publics qui peuvent avoir une nouvelle affectation et surtout pas au détriment de la culture.

Car rien ne vient pour le moment garantir la programmation financière et la réalisation du projet d'une autre salle de spectacle dans la ZAC de la Source du Pré. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de la très forte mobilisation des riverains et des Ciotadens contre ce projet qui a connu un rejet motivé par le commissaire enquêteur. C'est la raison pour laquelle vous avez reçu, Monsieur le Président, une demande à sursoir de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU pour réaliser ce complexe hôtelier. Je tenais à le dire.

Monsieur BORE.- Monsieur le Président, je vais répondre à ce monsieur. Contrairement à ce qui est dit, la conclusion générale du rapport du commissaire enquêteur donne un avis favorable avec quelques remarques. Donc, lisez vos rapports, Monsieur.

Ensuite, vous me dites que cet hôtel n'est pas bienvenu en front de mer à la place d'une ancienne caserne de gendarmerie...

Monsieur POGGIALE.- N'interprétez pas ce que je dis.

Monsieur BORE.- C'est ce que vous dites. Laissez-moi parler, je vous ai laissé vous exprimer.

En front de mer, nous avons une friche à l'heure actuelle avec une gendarmerie qui est partie à Cassis. Nous avons l'ancienne caserne des pompiers qui est partie en entrée de ville, elle est devenue la caserne de La Ciotat – Ceyreste. Nous mutualisons avec Ceyreste. Au-dessus de cette caserne des pompiers, il y avait une salle municipale des fêtes qui a été transformée par M. Lafont en un théâtre de 250 places. Pour ce théâtre de 250 places, il y avait eu à l'époque, de la part de vos amis, les mêmes remontées puisque l'on touchait à une salle municipale des fêtes. Lorsque nous sommes arrivés aux affaires, il y avait 22 abonnés à ce théâtre, il y en a plus de 600 à l'heure actuelle. Il fallait donc trouver d'autres solutions. Ces solutions, nous les avons trouvées en créant d'autres parcours culturels sur La Ciotat, car nous avons une culture, une culture industrielle. Et pour accueillir des gens de culture, il faut bien des locaux et mettre en œuvre un investissement pour accueillir de la culture.

Nous n'en avons pas. Nous avons un théâtre de 250 places qui permet de faire des lectures. Pour amener nos abonnés voir des spectacles dignes de ce nom, nous faisons des abonnements de spectacle hors les murs, nous les amenons en bus autre part.

Dans ce parcours culturel, nous avons mis en valeur un certain nombre de friches qui existaient à La Ciotat. En premier lieu, et nous avons mis 10 ans pour le réaliser, nous avons revalorisé et restauré la plus vieille salle de cinéma du monde, l'Eden Théâtre, avec la participation de toutes les collectivités que je remercie.

Nous avons aussi imaginé, puisque nous avons une bibliothèque de 350 mètres carrés pour une ville de 35 000 habitants, créer une véritable médiathèque. Nous avons réalisé, et elle va ouvrir le 30 novembre, une médiathèque de 1200 mètres carrés dans l'ancien hôpital hospice de La Ciotat qui a été en fonction de 1603 à 1973. C'était une friche et nous en faisons une médiathèque.

Nous sommes en train d'ouvrir une Maison de la Construction navale, seuls. Nous ne sommes pas aidés par les autres collectivités, car c'est l'histoire de La Ciotat. Je pense que lorsqu'on trouve une autre valorisation au site, on devrait nous aider à avoir la mémoire de ce qui a été fait. C'est nous qui nous le mettons en œuvre. Ce sera la Maison de la Construction navale.

Derrière la mairie, il y a une grande friche qui rassemblait les anciens ateliers mécaniques, la chaudronnerie des anciens chantiers navals. Quand nous sommes arrivés, ils étaient en train d'être démolis. Nous avons décidé d'arrêter cette démolition pour garder une trace, un patrimoine. C'est dans ce patrimoine que nous allons réaliser le prochain théâtre et une salle de spectacle digne des Ciotadens, c'est-à-dire 500 places en version théâtre et 900 places en version sonorisée.

Vous dites que vous lisez un petit mot disant que nous n'avons pas les moyens de réaliser ce nouveau théâtre et cette nouvelle salle de spectacle, autour de 7 millions d'euros, je suis heureux de vous apprendre que le Conseil général dans l'aide aux communes il y a deux ans, nous a attribués 2,8 millions d'euros. À la dernière séance du Conseil régional, celui-ci nous a attribué un million d'euros. Comptez, cela fait à peu près la moitié. C'est en vendant cette vieille caserne de gendarmerie, ce vieux théâtre et cette vieille caserne de pompiers que nous allons réaliser et financer le reste. Donc je ne vous autorise pas à dire que nous n'avons pas les moyens de le faire.

Concernant les sous-entendus que vous avez eus sur la non-transparence de l'appel à projets que nous avons réalisé pour cet hôtel, je rappelle que nous avons lancé la première délibération en 2011. Nous avons poursuivi depuis 2011 un appel à projets. Il y a eu cinq réponses, s'étalant de 1,8 million d'euros à 4 millions d'euros. Je pense que les groupes hôteliers ne sont pas des philanthropes, mais quand on me dit que nous le vendons quatre millions d'euros parce qu'on suppose que le groupe Marriott va en faire des appartements (suppositions, Monsieur Repiquet), je réponds que l'on a de la chance sur La Ciotat qu'on s'intéresse à nous parce qu'il y a quelque temps, La Ciotat, c'était plutôt le port de l'angoisse... Aujourd'hui, on vient nous voir, des investisseurs viennent. Sur les cinq réponses que nous avons eues, nous avons choisi cet appel à projets. Sur un appel à projet, on nous donne l'objet et c'est par rapport à cet objet que nous demandons l'intérêt général pour y adapter le PLU, car à l'heure actuelle sur cet emplacement, nous pouvons faire quatre étages et pour que l'hôtel soit rentable, il faut 5 étages. Voilà la réponse, j'espère qu'elle vous satisfait Monsieur.

(Applaudissements)

Monsieur ROSSO.- Monsieur le Président, j'ai deux problèmes. Tout d'abord, il ne reste que 56 secondes au groupe et je ne voudrais pas qu'on leur retire, car je vais dire quelque chose qui concerne la Communauté urbaine.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le temps de parole des Maires n'est pas décompté.

Monsieur ROSSO.- Dans l'acte fondateur de la Communauté urbaine, il est dit que la Communauté urbaine s'interdit de passer outre les décisions du Maire et du Conseil municipal en matière de Plan d'Occupation des Sols.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, vous avez respecté cela. Vos services l'ont bien respecté également. Je voudrais dire aux 18 Maires de la Communauté urbaine que jamais une fois un Maire n'est intervenu sur le Plan d'Occupation des Sols de son collègue. Jamais. Et vous, Monsieur le Président, vous avez respecté cela.

Je pense que la discussion qui vient d'avoir lieu est une discussion du Conseil municipal de la Ville de La Ciotat.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Maire, je rectifie : je me dois, dans l'accord de gouvernance qui est le nôtre, de respecter les décisions des Maires sur leur PLU, à condition qu'elles soient faites dans le respect des règles légales et administratives. C'est le Préfet qui, avec moi, le vérifie. Nous avons avec le Préfet, la responsabilité de vérifier. Si les projets des Maires restent dans les règles légales et administratives concernant les Plans d'Occupation des Sols et des permis de construire, évidemment, nous n'intervenons pas.

Monsieur ROSSO.- C'est un accord moral.

Monsieur LE PRESIDENT.- Comme tout ce qui est dit est enregistré, je préfère rectifier.

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, chers collègues, je suis très heureux que Georges Rosso ait fait son intervention. Je comptais dire la même chose. Ceci étant, il est vrai que ce qu'a dit le Maire de La Ciotat, M. Boré, concerne évidemment la politique menée par le Conseil municipal de La Ciotat. Nous sommes en démocratie, le Conseil municipal a été régulièrement élu et libre à lui de définir sa propre politique de la culture dans sa propre ville.

Donc je pense, cher Patrick, que vous n'avez pas à vous justifier de la politique que vous menez. De toute façon, elle a fait ses preuves. Ceci dit, ce n'est pas à la Communauté urbaine de juger la politique que vous menez à La Ciotat. On vous fait confiance, c'est votre politique. Vous avez une opposition, elle s'est exprimée, vous avez une majorité, elle s'est exprimée, et je ne pense pas que ce soit à nous de la remettre en cause.

Ensuite, il y a effectivement le problème de l'urbanisme qui est de compétence communautaire même si la tradition veut que depuis 2001, ce sont les Maires qui définissent leur propre PLU. Ceci dit, si effectivement comme l'a dit le Président, le Préfet n'y voit pas d'inconvénients, si vous n'avez pas transgressé les règles en la matière, je pense qu'il faut respecter la tradition et approuver les modifications du PLU que vous avez proposées pour réaliser vos propres projets.

Je crois qu'il serait malvenu aujourd'hui de voter contre cette proposition.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre de M. Repiquet

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen
à l'exception de MM. Guissani et Magro s'abstenant
et de Mme Desmats et MM. Molino, Rosso votant pour

Abstentions de Mmes Durando, Boulay, Mattéi et de MM. Illac, Zéribi, Agullo,
Sémériva Fouquet

80. AEC 008-25/10/13 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carnoux-en-Provence - Engagement de la procédure de modification n°9s - Détermination des modalités de mise à disposition au public du dossier

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

81. AEC 009-25/10/13 CC - Plan local d'urbanisme de Septèmes-les-Vallons - Déclaration de projet d'intérêt général du programme d'aménagement " Val Fleuri" et approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

82. AEC 010-25/10/13 CC - Lancement d'une démarche de préfiguration pour la transformation des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire(s) de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

83. AEC 011-25/10/13 CC - Modification du Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur des Coullins à Ensues la Redonne

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

84. AEC 012-25/10/13 CC - Avis de la Communauté urbaine sur le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté du Garoutier à La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

85. AEC 013-25/10/13 CC - Avis de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté de la Thèze II à La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Masse, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission Voirie et Signalisation?

Monsieur MASSE.- Monsieur le Président, tous les rapports ont été votés à l'unanimité.

86. VOI 001-25/10/13 CC - Approbation de la revalorisation des autorisations de programme de l'Espace Public Voirie - Circulation

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

87. VOI 002-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'opération d'aménagement des voies d'accès Nord au parking du pôle de commerces et de loisirs "Bleu Capelette" à Marseille 10ème arrondissement

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

88. VOI 003-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'autorisations de programme et revalorisation et diminution d'autorisations de programme existantes relatives aux opérations d'infrastructures

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

89. VOI 004-25/10/13 CC - Transfert de la participation financière du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le projet d'aménagement de la rue Marie Olive, en lieu et place de l'opération d'aménagement de l'avenue Bocoumajour à Carry-le-Rouet

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

90. VOI 005-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'extension du parking De Caunet à Ceyreste

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

91. **VOI 006-25/10/13 CC - Déclaration de projet d'intérêt général pour l'aménagement et la création de voies à Saint Barthélémy-Picon-Busserine à Marseille 14ème arrondissement**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

92. **VOI 007-25/10/13 CC - Déclaration de projet d'intérêt général relatif à l'aménagement de la voie U430 entre la traverse Chantepedrix et le boulevard de Saint Loup à Marseille 10ème et 11ème arrondissements**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mme Boulay et de MM. Sémériva, Agullo, Fouquet et Zéribi

93. **VOI 008-25/10/13 CC - Présentation du rapport d'activité 2012 du Délégué de Service Public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par Marseille Provence Métropole**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

94. **VOI 009-25/10/13 CC - Approbation d'une remise gracieuse en faveur de l'Association Hadra et Transubtil**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

95. **VOI 010-25/10/13 CC - Approbation de l'avenant n° 4 au procès-verbal de transfert initial n° 02-1135 pour le transfert en pleine propriété de voies de la commune de Roquefort-La-Bédoule**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

96. **VOI 011-25/10/13 CC - Approbation d'une convention avec l'État et la Ville de Marseille sur les aspects fonciers de la rocade L2**

Monsieur TALAZAC. - Ce rapport concerne la rocade L2 et nous nous félicitons tous unanimement de voir aboutir ce projet, mais je ferai quand même deux remarques. L'une suite à l'intervention du Ministre des Transports qui pour ne plus être, je pense, le Ministre le plus inconnu du gouvernement s'est permis de dire avec l'ardeur du néophyte qui découvrait un dossier : « J'ai mis fin à un scandale d'État » oubliant peut-être un peu vite que ce scandale d'État était dû essentiellement au Ministère des Transports de M. Gayssot sous le gouvernement de M. Jospin qui avait mis un point d'arrêt en 1996 à la L2. Cela est réparé maintenant, mais soulignons les choses et n'oublions pas que ce rapport nous fait penser à quelque chose évidemment, c'est le Boulevard Urbain Sud.

Ce rapport de la L2 va enfin faire aboutir la L2 à Florian. Que va-t-il se passer pour l'ensemble des quartiers Sud de Marseille ? Cela montre combien nous avons raison au groupe UPAC en Commission, au Conseil municipal de Marseille ou au Conseil d'arrondissement présidé par Yves Moraine des quartiers Sud de la mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements et du 9^{ème} arrondissement d'ailleurs dont le Maire est ici présent, de souhaiter que ce Boulevard Urbain Sud aboutisse enfin.

Imaginez la rocade L2 arrivant à Florian et l'impossibilité pour les 250 000 habitants des quartiers Sud de se rendre à Florian par le Boulevard Urbain Sud qui devra attendre encore, selon notre Plan de Déplacements Urbains, une dizaine d'années avant de se réaliser. Cette nouveauté que fait la participation de l'État dans la réalisation de la L2 rend d'autant plus indispensable que le fait que dans notre PDU, nous faisons aboutir rapidement la construction du Boulevard Urbain Sud comme nous l'avons plusieurs fois ici demandé.

Madame BOYER. - Monsieur le Président, je souscris totalement à ce que vient de dire brillamment mon collègue Maurice Talazac.

Je voulais intervenir sur le rapport n°86, celui portant déclaration d'intérêt général pour l'aménagement et la création de voies à Saint Barthélémy Picon Busserine qui nous amène à une réflexion large sur les bouleversements urbains que va connaître ce secteur.

Le 8 octobre dernier a été signé le contrat partenariat public privé qui porte sur la réalisation de la L2 pour un montant de 620 millions d'euros. C'est le plus important projet d'infrastructure attribué en France en 2013.

Nous devons bien sûr nous réjouir de cet engagement qui devrait permettre l'achèvement de cette fameuse L2 Est pour l'été 2016 et la réalisation de la L2 nord pour fin 2017. Ce calendrier très serré nécessite plusieurs choses, notamment que la ville, mais surtout MPM soit prête pour anticiper les conséquences sur l'organisation urbaine en surface. Quelles propositions seront faites d'ici novembre, Monsieur le Président ? Je voudrais aussi savoir quelles mesures vont être prises pour absorber, organiser les modifications de circulation sur les transports en commun, sur les futures transports en site propre. Quelles mobilisation et coordination seront mobilisées par MPM sur les questions air santé ?

Ces questions et ces réponses sont absolument cruciales. J'espère enfin que la réduction du coût global de l'opération qui avait été annoncé à 680 millions d'euros et qui a été finalement signé pour 620 millions d'euros, cela fait quand même un gap de plus de 50 millions d'euros, ne se fera pas sur des domaines essentiels pour la population environnante et ne donnera pas lieu, en cours de réalisation de la L2, à des demandes de rallonge budgétaire aux collectivités locales, qui pourraient occasionner soit un retard de chantier, soit des promesses non tenues, notamment sur les aménagements des abords, sur les questions air santé, sur les questions de la couverture globale, sur les questions des transports en site propre.

À ces questions, Monsieur le Président, je n'ai pas encore les réponses. J'espère qu'elles feront partie de la corbeille de la mariée lorsque le Premier Ministre va venir à

Marseille le 8 novembre. C'est un aménagement absolument essentiel pour tous les Marseillais.

Bien évidemment, avec Roland Blum et Guy Teissier, nous avons interrogé le Premier Ministre par écrit sur ces questions, mais je voudrais rappeler aussi que la L2 a bénéficié en son temps, et les projets sociaux aussi, de fonds importants, dans le cadre du plan de relance. Aujourd'hui, il est absolument impératif que les questions que j'ai posées trouvent des réponses sur la L2 Est et Nord. Qu'elles soient apportées par le Premier Ministre le 8 novembre serait de bon augure. J'insiste aussi sur la réalisation du Boulevard Urbain Sud qui devrait achever le bouclage de la ville et mettre en cohérence ce genre de choses.

Je me permets de vous dire aussi, Monsieur le Président, que le Président du Conseil général attend toujours le dossier que MPM n'a pas déposé au Conseil général. Alors, les déchirements de la gauche, que nous avons vus encore une fois aujourd'hui sur la question de la DSP sur l'eau, dans cet hémicycle ne doivent pas aller à l'encontre de l'intérêt général des Marseillais. Aujourd'hui, ces dossiers sont bien trop importants pour que l'on puisse encore les laisser en *stand by* pendant des années.

J'espère que le 8 novembre, nous aurons à la fois le dossier du Boulevard Urbain Sud qui sera déposé au Conseil général afin qu'il puisse aboutir enfin et que nous aurons aussi toutes les réponses que nous attendons sur ce PPP concernant la L2 Est et Nord et sur ce gap de 50 millions pour lequel il faudra trouver des réponses, des réponses concrètes, des engagements et non pas des chèques sur l'avenir qui devront être tirés par les collectivités.

(Applaudissements)

Madame HADJ-CHIKH. - *(Intervention hors micro)* Monsieur le Président, une petite réflexion : j'aurais aimé que Mme Boyer puisse poser cette question-là au dernier Président et au dernier gouvernement, car Mme Boyer était quand même et est toujours aujourd'hui Présidente du GPV. Cette question qui me semble intéressante, j'aurais aimé qu'elle soit posée avant.

Madame BOYER. - Madame, je m'exprime en tant que Députée et Présidente des deux groupements d'intérêt public. Ces questions ont été posées, elles ont été traitées, elles ont fait l'objet de nombreux courriers. J'ai rappelé dans mon intervention qu'effectivement, lors de mon mandat précédent, avec Roland Blum, avec Guy Tessier, nous sommes allés voir le Ministre des Transports et que nous avons obtenu des rallonges. Nous avons obtenu des rallonges dans le cadre du plan de relance pour la L2. De plus, le projet Saint Barthélémy Picon Busserine et c'est la raison pour laquelle je suis intervenue, est adossé sur la couverture totale de la L2. C'est la raison pour laquelle les réponses aux questions que j'ai posées sont cruciales pour le développement de la ville.

Madame HADJ-CHIKH. - Mais pas sur ce tronçon-là.

Madame BOYER. - Bien sûr que oui.

Madame, vous n'écoutez pas les réponses et vous posez de fausses questions. Ces questions ont été posées formellement, vous vérifierez.

Madame HADJ-CHIKH. - *(Intervention hors micro)* Il y a un petit jeu de rôle qui commence à être pénible à vivre.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mme Boulay et MM. Agullo, Sémériva, Fouquet et Zéribi

COMMISSION RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission ?

Madame SALAH-EDDINE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, l'ensemble des rapports présentés à la Commission a reçu un avis favorable unanime.

97. RNOV 001-25/10/13 CC - Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Développement Urbain 2013

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

98. RNOV 002-25/10/13 CC - Approbation de la programmation associative 2013 au titre de la Dotation de Développement Urbain (DDU)

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

99. RNOV 003-25/10/13 CC - Approbation de l'avenant n°5 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public - Marseille Rénovation Urbaine

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

100. RNOV 004-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'association "Croix Rouge Insertion" dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille pour l'année 2013.

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

101. RNOV 005-25/10/13 CC - Programmes Européens 2014-2020 - Proposition de stratégie d'intervention de Marseille Provence Métropole

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, chers collègues, la Communauté urbaine est, depuis 2007, autorité de gestion déléguée des fonds européens.

Au total, trois enveloppes de fonds européens ont été allouées à MPM : une enveloppe FEDER pour 10 millions d'euros, et deux enveloppes FSE pour un montant total de 8,5 millions d'euros, la première réservée aux PLIE et la seconde réservée aux quartiers sensibles.

À ce jour, Monsieur le Président, 17 millions d'aides FEDER et FSE sur les 18 millions d'euros disponibles ont été dépensés par MPM soutenant plus de 200 projets sur l'ensemble du territoire communautaire, dont plusieurs projets d'importance portés en propre par MPM. Le million d'aides restant sera voté avant la fin de l'année, faisant de MPM l'une des rares collectivités locales françaises qui atteindra 100% de consommation de son budget européen.

La programmation 2007-2013 arrivant à son terme, les discussions sont en cours au niveau national et européen quant aux axes prioritaires de la prochaine programmation 2014-2020.

Vous avez souhaité, je vous en remercie Monsieur le Président, continuer à amplifier l'action de la Communauté urbaine en devenant un acteur incontournable de la gestion de ces fonds européens. C'est pour cela que nous devons définir la stratégie européenne de la Communauté urbaine pour la programmation 2014-2020.

Avec mes collègues de la Commission Elus Europe, Haouria Hadj-Chikh, Myriam Salah-Eddine, Charles Vigny, Jean Brunel ainsi que les services de Christophe Angelibert à l'Europe, nous avons travaillé à l'élaboration de stratégie européenne pour MPM, couvrant l'ensemble de nos besoins propres tout en respectant les axes fixés par la Commission européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Notre objectif principal reste la lutte contre le chômage, le développement de l'emploi tout en recherchant une plus grande cohésion sociale et territoriale.

Trois axes se dégagent dans cette stratégie. Le premier concerne le renforcement de l'accès à l'emploi en soutenant l'insertion économique, l'inclusion sociale, la mobilité ainsi que la lutte contre la pauvreté et la discrimination.

Le second concerne le développement économique en oeuvrant au service de l'emploi et en créant des leviers économiques pour dynamiser l'attractivité économique de notre territoire.

Le troisième axe se concentre sur la recherche d'une meilleure cohésion sociale et territoriale et l'amélioration des conditions de vie par un soutien aux transports durables, à l'habitat et aux équipements sociaux.

Monsieur le Président, vous avez constaté par vous-même en rencontrant les commissaires européens à Bruxelles, l'importance d'un lobby territorial auprès des institutions européennes et le vif intérêt que les instances européennes, en particulier la Commission, portent à ce type de démarche. Ce n'est pas vain puisque la prochaine enveloppe allouée à MPM sera doublée pour atteindre près de 40 millions d'euros.

Monsieur le Président, la stratégie que nous mettons au vote aujourd'hui offre à notre institution l'assurance d'une pérennité des fonds européens alloués à MPM dans la prochaine programmation et souligne le sérieux et l'engagement européen de MPM, déjà salué par les institutions européennes.

Je voulais vous remercier Monsieur le Président, au nom de la Commission, de la confiance que vous nous avez portée et que l'ensemble des représentants des groupes porte aujourd'hui au sein de ces Commissions des élus pour un développement harmonieux des finances européennes au sein de MPM.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

102. RNOV 006-25/10/13 CC - Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Enveloppe FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 - mesure 1. Reprogrammation et attribution de subventions

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

103. RNOV 007-25/10/13 CC - Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE Quartiers Sensibles - Reprogrammation et attribution d'aide FSE

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

104. RNOV 008-25/10/13 CC - Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE PLIE Axe 3 Mesure 3.12 - Déprogrammation - Reprogrammation - Attribution d'aide FSE

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

105. RNOV 009-25/10/13 CC - Programme Opérationnel FSE 2007-2013 Subvention globale FSE PLIE Axe 3 Mesure 3.12 - Prorogation de la subvention globale pour l'année 2014

Madame SALAH-EDDINE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Colin, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission Équipements d'intérêt communautaire, Patrimoine foncier, Protection et Sécurité des Espaces Communautaires ?

Madame COLIN.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission, hormis le rapport n°107 qui a fait l'objet d'une réserve de vote de la part de trois élus. Ce rapport porte sur l'approbation du choix du délégataire de service public pour la gestion de la piscine communautaire Cap Provence à Cassis.

106. EPPS 001-25/10/13 CC - Présentation du rapport d'activités 2012 du Délégué de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Cap Provence à Cassis

Monsieur CROCE.- Monsieur le Président, au-delà du principe d'une gestion privée d'un équipement financé à 100% par le public, que nous n'avons pas approuvé depuis le début, on peut s'interroger sur cette deuxième DSP.

Qu'apporte-t-elle de nouveau au regard du bilan des trois premières années avec ce même gestionnaire ?

Si cet équipement rencontre un succès de fréquentation incontestable, tous les rapports d'activités depuis 2010 ont mis l'accent sur trois préoccupations récurrentes :

- C'est un échec pour les scolaires : -23% des prévisions
- Encore plus sur les associations et clubs de natation : -75% des prévisions, alors que le bassin sportif représente plus de la moitié des installations (en trois ans combien de compétitions ont été organisées ?)
- Avec un maître nageur, un chef de bassin et une hôtesse d'accueil en moins, le personnel a été une variante d'ajustement financière conséquente : -33% de masse salariale et 11 emplois à temps plein au lieu des 14 prévus au 1^{er} contrat.

(Des élus manifestent, car le temps de parole du groupe Communiste, Républicain et Citoyen est écoulé.)

Monsieur CROCE.- Alors écoutez, le rouge, c'est pour vous, il me reste 15 minutes du temps que vous nous avez pris la semaine passée, merci.

Si le nouveau contrat ambitionne une augmentation des fréquentations, s'il prévoit une mise à disposition gratuite de 20 heures par semaine et deux jours par an pour des manifestations sportives pour une association affiliée à la Fédération française de Natation, c'est surtout la progression des recettes commerciales en tout genre qui est visée (bassin, activités, espace intérieur et extérieur, cafétéria...).

Cela s'accompagne de tarifs réévalués et d'un personnel arrêté à 12 emplois à temps plein, dont le directeur faisant office aussi d'agent d'accueil, avec une convention collective maison, alors qu'il existe une convention collective nationale du sport plus protectrice pour les personnels qu'on aurait pu imposer dans le cahier des charges.

Ajoutons à cela des charges d'exploitation qui connaissent une surprenante inflation:

On passe de 30.902 euros à 106.228 euros ! Dont 35.000 euros pour les frais de siège contre 5.500 euros actuellement.

Monsieur le Président, quand MPM a investi plus de 10 millions d'euros dans cet équipement c'était pour répondre aux besoins d'activités sportives et ludiques des populations de ce territoire.

Après trois ans de délégation au privé et à la lecture du contrat de six ans à venir, on a l'impression que l'équilibre de gestion par la rentabilité pour le délégataire est devenu l'objectif n°1.

Ainsi, est-il prévu d'aller chercher une clientèle dans un rayon de 50 kilomètres autour de Cassis (Toulon, Aix, Vitrolles) ? Et l'équilibre financier du contrat permet à la fois une baisse de la subvention de MPM et une rémunération annuelle minimum garantie de 20.000 euros + 35.000 euros en frais de sièges = 55.000 euros pour Carilis. Sans compter les 11 à 12.000 euros de frais divers comme d'éventuels honoraires ...

Nous maintenons notre vote contre cette DSP.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce n'est pas une surprise.

Monsieur BERNARDI.- J'apporterai quelques mots d'explication, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Lorsque nous avons approuvé le principe d'une première DSP sur les instances de nos collègues, nous nous sommes laissés imposer un cadre de temps, c'est-à-dire trois ans, insuffisant pour rentabiliser les investissements que nous demandions à la partie privée gestionnaire. Aussi, le coût et l'absence de perspective de ce contrat nous ont conduits – nous avons voté sur ce sujet et je ne comprends pas que l'on y revienne – à voter le principe d'une délégation de service public sur 6 ans.

Je rappelle que cette piscine est gérée sous notre contrôle de manière extrêmement satisfaisante et j'attends d'ailleurs que les responsables locaux l'indiquent. Dans ces conditions, je ne comprends absolument pas l'intervention qui précède.

Madame MILON.- Monsieur le Président, j'irai complètement dans le sens de M. Bernardi.

J'espère que vous êtes pratiquant de la piscine pour en parler aussi bien. En tout cas, c'est mon cas, j'y suis environ une fois par semaine. On peut se féliciter qu'il y ait 30% de clients marseillais...

Monsieur LE PRESIDENT.- 37% !

Madame MILON.- ... presque 40% de clients marseillais qui viennent à cette piscine. Elle est très propre. Je suis personnellement très vigilante à la propreté et à la sécurité. Je suis moi-même intervenue plusieurs fois parce qu'effectivement, il me semble qu'il y avait des ajustements à apporter dans ce secteur-là et en tant que Maire de Cassis, je ne tiens pas à ce qu'il y ait des accidents sur ma commune, même si la piscine est intercommunale. Vous pouvez compter sur moi.

Monsieur HABRANT.- Mesdames, messieurs, je suis satisfait de voir que lorsque je parle en Commission, on enregistre tout ce que je dis, on le prend pour soi et on le ressort !

Concernant la DSP, évidemment nous allons voter pour, mais il y a quand même des réserves. Quelles sont ces réserves ?

Tout d'abord, il est dommage que l'on n'ait créé qu'un seul équipement comme celui-là en 13 ans. Pourquoi le crée-t-on ? Pour servir le public. On doit tout faire pour que ce public y trouve tout, pour qu'il fonctionne du matin 8 heures, jusqu'au soir, 22 ou 23 heures, car c'est l'heure à laquelle les clubs nagent et s'entraînent.

Il est vrai qu'il y a un problème à ce niveau. Des efforts ont été faits dans cette DSP concernant le coût de la ligne d'eau, le coût pour les clubs qui doivent organiser des compétitions. C'est bien, mais il y a encore des progrès à faire.

La durée de cette DSP est de 6 ans. J'ai fait remarquer qu'en 2016, nous allons changer de statut. D'autres Communautés urbaines, d'autres Communautés de Communes ont opté pour autre chose. Elles ont opté pour la gestion de toutes les piscines et elles les ont renouvelées. On peut citer le Pays d'Aix. Nous allons entrer dans la Métropole donc, il va falloir gérer ces piscines. Comment cela va-t-il se passer ? Est-ce que nous allons en créer d'autres ?

Marseille 2017, c'est le sport. C'est bien. Mais vous savez très bien que pour la sécurité, la prévention, il nous faut des équipements d'intérêt communautaire qui puissent attirer le plus de monde possible, qui ne soient pas trop loin du lieu de travail et du domicile. Et là, il y a beaucoup de travail à faire.

Le 22 novembre, nous aurons la réunion de l'Association des Communautés urbaines de France. Vous savez très bien, Monsieur le Président, que cela se passe autrement dans d'autres Communautés urbaine où l'on a fait le choix de prendre la gestion des équipements communautaires, tout comme la culture. Ce que l'on a fait sur l'Eden, c'est

bien, mais ce n'est pas assez. Je l'ai dit lorsqu'on a attribué 100 000 euros. Ce n'est pas assez, on aurait dû faire beaucoup plus.

Voilà ce que je voulais souligner, et merci d'avoir repris les propos que j'ai dit en Commission.

Monsieur CROCE.- Je ne suis pas dans votre Commission.

Monsieur HABRANT.- Justement, c'est bien, on fait passer le message.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Habrant, ne nous comparez pas à des Communautés urbaines qui ont 50 ans d'âge ; la nôtre a été créée en 2000.

Les compétences transférées par les Mairies ne sont pas les mêmes chez nous qu'ailleurs. Il y a des choses que nous gérons que d'autres Communautés urbaines ne gèrent pas, mais il y a aussi des éléments comme la culture qui sont gérés par les mairies et non par la Communauté urbaine parce que les Maires en ont décidé ainsi.

On ne peut pas tout financer. On ne va pas financer ce qui n'est pas de notre compétence et que les mairies ont souhaité garder en propre.

Maintenant, il y a aussi des questions de financement. On connaît le coût de la piscine communautaire de Cassis. Il y a d'autres équipements communautaires. Nous en ferons un à Marignane. Chaque chose se fait en fonction des budgets qui sont les nôtres. On ne peut pas tout financer en même temps, surtout pour une Communauté urbaine aussi jeune que la nôtre.

Le problème va se reposer au niveau de la Métropole. Il faudra définir ce que fait la Métropole et ce que font les Conseils territoriaux qui seront prévus à cet effet. Il y aura un partage des compétences. On verra ce que les Maires pourront en dire à ce moment-là.

Dans ce mandat, nous avons fait des choses qui me paraissent relativement importantes pour ce qui relève de l'intérêt communautaire.

Monsieur ILLAC.- En qualité de délégué aux équipements communautaires, je me suis inscrit très régulièrement et avec force dans le débat sur la DSP de cet équipement. Nous avons fait part en son temps de notre désapprobation quant à une DSP. Aujourd'hui, elle existe, elle fonctionne, et nous avons un premier bilan d'activité. Nous n'allons pas revenir sur tous les débats qui ont eu lieu dans toutes les Commissions depuis des années, mais aujourd'hui, notre réflexion doit aller beaucoup plus loin sur un certain nombre de dysfonctionnements ou d'insatisfactions au niveau du fonctionnement. Le bilan présenté par le délégué le montre. Cela a été débattu en Commission, mais je pense qu'il faut aller au-delà.

J'entends que 37% des personnes qui fréquentent cette piscine sont marseillaises. Par rapport à ce que l'on espérait, c'est bien. S'agissant du bilan, je ne vais pas employer la formule « globalement positif », mais il est vrai qu'il est positif. Toutefois, il pointe aussi des difficultés. Nous avons relevé par rapport aux prévisions faites, moins 23% de participation des scolaires alors que nous avons mis beaucoup d'espoir dans l'utilisation de cet équipement par les scolaires. Il y a aussi la problématique des clubs et des associations. Là aussi, nous n'avons pas encore abouti sur ce sujet de la tarification proposée aux clubs et associations qui, à notre avis, n'est pas adaptée car on connaît les difficultés financières que rencontrent les clubs. Il y a une quantité de sujets sur lesquels nous devons réfléchir.

Une autre chose est importante, c'est la couverture du territoire. Au sein de ce Conseil communautaire, nous avons décidé ensemble de lancer des études pour un équipement sur la partie Ouest du territoire de la Communauté urbaine, sur les communes de la Côte Bleue et Marignane. Aujourd'hui, nous en sommes à la désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui ne devrait pas tarder. Les appels d'offres ont été lancés, d'ici le prochain Conseil de décembre, nous devrions avoir le résultat. Nous devons avoir la

réflexion dès aujourd'hui de ce qui, dans ce bilan d'activité nous pose problème et même si nous repartons pour 6 ans (le débat a été technique, pourquoi 6 ans et pas trois, pourquoi ne pas attendre l'arrivée de la Métropole) des explications ont été données par M. Bernardi et par d'autres.

Aujourd'hui, nous devons mener une réflexion dès maintenant sur ce qui se passe et sur le bilan de cet équipement pour ne pas reconduire les mêmes lignes et les mêmes points inaboutis ou critères dans le prochain équipement sur l'Ouest de l'Étang de Berre. Dès que nous aurons l'assistant à maîtrise d'ouvrage, nous pourrons travailler très vite puisque nous avons déjà une expérience de l'autre côté du territoire.

La réflexion sur les équipements communautaires doit être poussée d'autant que la Métropole a été votée et qu'il va falloir discuter du fonctionnement avec cette nouvelle entité.

Personnellement, je m'abstiendrai par rapport aux dysfonctionnements et au fait que nous n'allions pas plus loin dans les choix de fonctionnement. C'est une abstention constructive pour dire que l'on doit aller plus loin et préparer le prochain équipement sur l'Ouest.

Madame MINASSIAN.- Je voudrais juste mettre un petit bémol à ce que je viens d'entendre et j'en suis un peu navrée. Je fais partie des rares élus qui ont approuvé ce rapport et j'en suis fière.

En revanche, je déplore une chose. Si beaucoup d'élus s'étaient dérangés – mais peut-être que leur emploi du temps ne leur permettait pas d'aller jusqu'à la piscine des Gorguettes – ils auraient apprécié, ils auraient vu le bilan de la piscine qui nous a été présenté et qui est une réussite de mon point de vue et de celui de nombre de participants.

Après avoir visité ce lieu, Madame Milon, je vous avais félicité d'ailleurs, et j'ai remercié la Communauté urbaine d'avoir contribué à ce projet. Le fait d'avoir visité ce lieu et d'y avoir passé une journée conforte mon choix de voter favorablement à cette décision.

(Applaudissements)

107. EPPS 002-25/10/13 CC - Approbation du choix du délégataire et du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Cap Provence à Cassis

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen
à l'exception de M. Molino s'abstenant
et de Mme Desmat et MM. Rosso et Guissani votant pour
Abstentions de MM. Illac, Fouquet et Sémériva

108. EPPS 003-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'extension du cimetière de Gémenos

Monsieur ILLAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

109. EPPS 004-25/10/13 CC - Approbation du montant des redevances de crémation pour l'année 2014

Monsieur ILLAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

110. EPPS 005-25/10/13 CC - Institution d'un Droit de Prémption Urbain Renforcé sur le territoire de Gémenos

Monsieur ILLAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur PICCIRILLO.- Sept rapports ont été examinés et adoptés à l'unanimité.

111. POR 001-25/10/13 CC - Approbation du choix du délégataire et du contrat de Délégation de Service Public de transport de véhicules entre Marseille et l'archipel du Frioul

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

112. POR 002-25/10/13 CC - Présentation du rapport d'activité de l'année 2012 de la Société Nautique de Marseille (SNM), Délégataire de Service Public en charge de la gestion portuaire d'une partie du Vieux-Port de Marseille - Périmètre 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

113. POR 003-25/10/13 CC - Présentation du rapport annuel du délégataire portant sur l'exercice 2012, remis par la société Carenes Services, en charge de l'exploitation du service public de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

114. POR 004-25/10/13 CC - Présentation du rapport d'activité 2012 du Yachting Club de la Pointe-Rouge, Délégué de Service Public en charge de la gestion portuaire d'une partie du port de la Pointe-Rouge à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

115. POR 005-25/10/13 CC - Présentation du rapport d'activité de l'année 2012 du Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, Délégué de Service Public en charge de la gestion portuaire d'une partie du Vieux-Port de Marseille - Périmètre 1.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

116. POR 006-25/10/13 CC - Création et affectation de six autorisations de programme relatives aux travaux de grosses réparations effectués sur les ports communautaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

117. POR 007-25/10/13 CC - Approbation d'une convention avec Ensues-la-Redonne pour l'installation et l'exploitation de caméras de vidéoprotection sur les ports de plaisance de la commune

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sémériva, la Commission s'est réunie le 11 octobre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur SEMERIVA.- Les rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

118. DDIP 001-25/10/13 CC - Approbation de la création d'une autorisation de programme pour l'évaluation et la gestion des nuisances sonores urbaines sur le territoire communautaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

119. DDIP 002-25/10/13 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme concernant les travaux Energies Renouvelables dans le cadre du Budget Annexe "Ports

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

120. DDIP 003-25/10/13 CC - Approbation de la réduction de l'autorisation de programme concernant les travaux Energies Renouvelables (EnR) dans le cadre du Budget Principal

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

121. DDIP 004-25/10/13 CC - Approbation de la Charte "Engagement pour un territoire zéro-phytosanitaire" et adhésion à la Charte régionale "Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

122. DDIP 005-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention au réseau de surveillance de la qualité de l'air AIRPACA pour la réalisation d'une étude

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

123. DDIP 006-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'association Agence Locale de l'Énergie de la Métropole marseillaise

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

124. DDIP 007-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux Provence Alpes Côte d'Azur et approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

125. DDIP 008-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'entreprise Antalios pour l'appel à projets 14 dans le cadre des pôles de compétitivité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bizaillon, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur BIZAILLON.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

126. DEV 001-25/10/13 CC - Approbation de l'augmentation et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation d'un pôle de création d'entreprise en Zone Franche Urbaine et approbation d'un avenant.

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

127. DEV 002-25/10/13 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à l'augmentation de capital numéraire de la Société Publique Locale Sémidep Ciotat

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

128. DEV 003-25/10/13 CC - Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec la SPL Semidep Ciotat relative au financement du Plan Stratégique à long terme 2010-2016.

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

129. DEV 004-25/10/13 CC - Approbation de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive pour la Zone d'Aménagement Concerté Athélia V à la Ciotat.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

130. DEV 005-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'entreprise Destino Mundo dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

131. DEV 006-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'entreprise Coapte Groupe Santé dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

132. DEV 007-25/10/13 CC - Paiement de la cotisation annuelle 2013 pour l'association Provence Promotion

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RELATIONS EXTÉRIEURES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bertrand, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur BERTRAND.- Il y a eu un avis favorable sur les deux rapports.

133. REX 001-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention et paiement de la cotisation 2014 à l'association Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

134. REX 002-25/10/13 CC - Attribution d'une subvention à l'association Sciences Frontières dans le cadre du festival Sciences Frontières

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Je vous remercie.

(La séance est levée à 10 heures 50).

